Maghreb Canada Express

D'un Continent à l'Autre...

Vol. XI, N° 07, JUILLET 2013 (Dépôt légal: 2550843 - ISSN 1708-8674) www.maghreb-canada.ca Tél.: 514-576-9067 info@maghreb-canada.ca

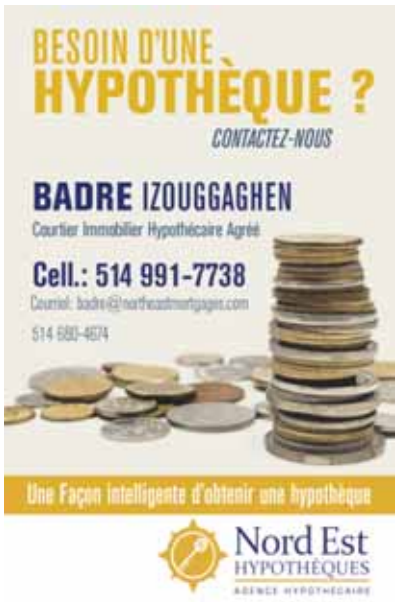

À LIRE ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

D'UN CONTINENT À L'AUTRE
- Un été plus chaud que nature !.....Page 3

L'UTRE BOUT DE LA LORGNETTE
- Égypte : Vers l' «Autre démocratie».....P4

CANADA
- Projet de Pipelines Enbridge inc. .....Page 5
- Entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur l'usage de l'eau potable.....Page 7

MAROCAINS DU MONDE
- Béni Mellal (Maroc) : La Première rencontre sur les changements climatiques connût un franc succès.....Pages 12-13

POINTS DE VUE
- Union Européenne / Maroc. Partenariat de Mobilité et de Réadmission.....Pages 16-17

MAGHREB
- Le sommet de Rabat renforce la coopération arabo-africaine.....Page 18
- France / Tunisie: Hollande soutient la Tunisie Démocratique.....Page19

VIE COMMUNAUTAIRE
- Associations en Acrion .....Page 22

D'un continent à l'autre

Un été politique plus chaud que nature

Par Abderrahman El Fouladi

Youpi ! On va avoir de la démocratie plein les rues : Du Caire à Alexandrie; en passant par les plus petites bourgades de la vallée du Nil ! De quoi transformer le sourire énigmatique du sphinx en rictus de rage; la rage de ceux et celles qui en ont marre de voir n'importe quel *militarillon* tiers-mondiste se payer leur tête en arborant le masque de la démocratie !

Tenez, on va vous la raconter en deux paragraphes : L'armée (soucieuse, paraît-il de l'avenir du pays et surtout de la « démocratie ») a sommé un président (élu par une démocratie qui ne marche pas au pas martial) de régler ses problèmes avec son opposition (qui avait perdu démocratiquement les dernières élections) dans un délai de 48 heures !

Moise face au Pharaon n'aurait pas fait mieux !

Passées les 48 heures, l'Armée (qui, on le sait, fait de la démocratie, comme les militaires font de la musique), fait sauter le gouvernement, emprisonne le Président, jette des fleurs à ceux et celles qui crachent sur ce président et crache du feu et du plomb sur ceux et celles qui crient au viol !

Mais qu'a fait Morsi de si grave pour que l'armée prenne une décision, dont la gravité a rendu muettes toutes les grandes démocraties du Monde ? Démocraties qui, dans leur (agréable ?) surprise, ont même failli applaudir d'admiration en... Public !

Pour comprendre l'incompréhensible, revenons à cette l'heure tardive de la nuit où Housni Moubarak attendait l'ordre de parler au Peuple Égyptien; ordre qui vint lui signifier de f... Le camp après la conclusion d'un meeting entre ses officiers d'état-major et leurs homologues Américains au Pentagone.

C'est lors de cette nuit-là que la dictature (militaire) aurait décidé de faire un repli stratégique; repli qui a permis à Morsi de remporter les élections, aux stratèges de changer de fusil d'épaule et au peuple de croire à un Miracle !

Et c'est à Morsi, l'islamiste, que revient le fardeau d'accomplir, en une année de règne ce miracle et faire sortir l'Égypte d'un marasme que d'autres ont mis des décennies à mettre sur place !

À Mission impossible, échec planifié

La suite on la connaît : On suspend la constitution. Et, comme on n'est pas à un viol prêt, on nomme toute la structure qui a pris la place du « régime islamiste » en se référant à cette même constitution suspendue !

Le président, malgré lui, annonce, sur fond de tir aux pigeons (mais où les pigeons sont vous savez qui) qu'il va y avoir des amendements à la constitution et ... des élections législatives puis d'autres présidentielles!

Les Américains, qui semblent avoir trouvé la plaisanterie à leur goût, s'empressent de déclarer qu'ils «sont rassurés» par l'agenda et la feuille de route des nouveaux prêtres de la dictature «démocratico-militaire» que le Peuple égyptien croyait avoir fait sortir par la porte de service, mais qui est revenue en force, et par la force, en défonçant la grande porte !

Malgré le manque de sérieux et le burlesque de la situation, on ose quand même poser la question suivante : Morsi aura-t-il le droit de se présenter aux prochaines élections ? Blague de mauvais goût !

Qu'en est-il du Maroc ?

Loin de l'Égypte, voilà le Maroc qui fait, lui aussi, sa petite crise politique; à la veille du mois de ramadan !

M. Chabat, Secrétaire général du parti de l'indépendance (Istiqlal), sans doute se croyant très drôle, a poussé ses ministres à démissionner en bloc du gouvernement « islamiste » de Benkirane.

Rien à dire... Sinon deux petites choses:

1. Il reste à l'Istiqlal de terminer sa dernière bataille de libération : Sa propre libération de l'emprise de M. Chabat , et :
2. La couleur politique du ministre chargé des marocains résidant à l'étranger commence à poser problème. Il est temps de penser à nous doter d'un ministère technocrate afin d'éviter que les solutions (en cours) à nos problèmes ne deviennent de vrais cauchemars !

L'autre solution serait de dissoudre carrément ce ministère et de le remplacer par un haut-commissariat chargé des Marocains résidant à l'étranger.

Maghreb Canada Express souffle ses dix bougies !

Eh oui ! Le numéro que vous tenez entre les mains est le premier de notre onzième année d'existence !

Nous avons terminé la 10ième année en beauté... Avec juste deux procès contre deux institutions étatiques marocaines pour défaut de paiement. Nous avons gagné ces deux procès au tribunal de première instance.

Pour le moment, une seule de ces deux institutions est allée en appel; sûrement pour dire « *Ce n'est pas de ma faute, c'est la faute à l'autre!».* Après tout, pourquoi se priver du luxe de faire traîner les choses ? Du moment que l'avocat est payé par l'argent du contribuable ! De quoi proposer une loi qui récompenserait les fonctionnaires qui gagnent des causes contre des plaignants, mais qui obligerait ceux qui en perdent à payer de leur poche les frais de justice.

Car dans certains cas, les frais payés par le gouvernement aux avocats, excèdent de loin les sommes réclamées par les plaignants !

Pourquoi alors ne pas arranger les choses à l'amiable ? Ce n'est pas Maghreb canada Express qui dira le contraire ! Mais nous allons revenir sur ces deux affaires plus en détail... Une fois la justice aura définitivement tranché.

Joyeux Ramadan , et gardez toujours Espoir !

Abderrahman El Fouladi

© Une production

MAGHREB CANADA EXPRESS

"D'un Continent à l'autre"

www.maroc-canada.ca

ou

www.maghreb-canada.ca

ISSN 1708-8674

Dépôt légal: 2550843

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Abderrahman El Fouladi

elfouladi @videotron.ca

PUBLICITÉ *ET* MARKETING

Ahmed Mendili

pub@maghreb-canada.ca

Tel. 438-765-7150

CHRONIQUEURS

Mostafa Benfarès, Ph.D.

(Canada)

Yassine El Fouladi, B.Sc.
(Canada)

Mustapha Bouhaddar, Écrivain
(France)

Abdeljalil Zaidane, chercheur,
Université Mohammed V,
(Maroc)

INFOGRAPHIE

A. El Fouladi

IMPRESSION:

Hebdo Litho, Saint-Léonard

(Montréal)

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Canada, depuis le 1ier juillet 2003. Il est le seul à être distribué aussi bien à Montréal et ses environs que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), depuis sa fondation en juillet 2003.

Maroc Canada Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

Visitez nous à :* www.maroc-canada.ca *et réagissez à tous nos articles

L'autre bout de la lorgnette

Égypte : Vers l' «Autre démocratie »

Alors que les manifestants pro-Morsi enterrent leurs morts, le Président par intérim, Adly Mansour, a émis une déclaration constitutionnelle prévoyant l'organisation d'élections législatives début 2014 !

Moins d'une semaine après que l'armée a renversé Mohamed Morsi, le Président par intérimaire d'Egypte, Adly Mansour, a fixé , le 8 juillet courant, un calendrier pour organiser des élections législatives dans le pays avant 2014.

Un scrutin qui sera ensuite suivi d'une élection présidentielle.

La déclaration d'Adly Mansour prévoit la nomination dans moins de 15 jours d'un Comité constitutionnel qui aura deux mois pour présenter ses amendements. Une nouvelle Constitution sera en outre soumise au référendum, puis une Présidentielle sera annoncée. Cette annonce intervient alors que les islamistes manifestent en faveur du retour de Mohamed Morsi.

Des promesses d'élections sur fond de manifestation

Les Frères musulmans ont immédiatement rejeté l'annonce des nouvelles autorités. Par ailleurs, ce lundi, 51 personnes ont trouvé la mort lors de manifestations pro-Morsi, aux abords du siège de la Garde républicaine. Cette manifestation a également fait 530 blessés. Selon l'agence officielle Mena, des islamistes ont manifesté dans plusieurs villes du pays, malgré un appel de l'armée à cesser la manifestation. Le Parti de la Justice et de la Liberté (PLJ) appelle à une manifestation ce mardi. Il souhaite que le « peuple d'Egypte se soulève contre ceux qui sont en train d'essayer de lui voler sa révolution avec des chars », rapporte TV5 Monde. Les Frères musulmans appellent aussi à de nouveaux rassemblements, ce mardi.

Vers un gouvernement de transition ?

Alors que le Président intérimaire, Adly Mansour, annonce la tenue prochaine d'élections législatives, le gouvernement de transition peine à voir le jour. En effet, le Président intérimaire peine à trouver un Premier ministre qui fasse l'unanimité. Le parti salafiste Al-Nour s'oppose à la nomination de Mohamed El-Baradei, ancien dirigeant de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi que de celle de l'économiste Ziad Bahaa Eldin. Le parti Al-Nour a par ailleurs dénoncé le « massacre » de manifestants islamistes devant un bâtiment militaire. Samir Radouane, ancien ministre des Finances fait désormais office de favori pour devenir Premier ministre par intérim. Il obtient d'ailleurs le soutien du parti salafiste.

Dans l'attente de la nomination d'un Premier ministre par intérim et d'élections législatives, le pays fait face à de manifestations de plus en plus sanglantes qui pourraient, si elles se poursuivent, aboutir à une guerre civile.

Par Kardiatou Traoré (afrik.com)

Sawm Ramadan (Le jeûne du Ramadan)

Le mot SAWM veut dire dans la langue arabe « s'abstenir ». Mais dans la terminologie religieuse, le sawm signifie s'abstenir de boire, de manger, de tout autre acte responsable de la rupture de jeûne depuis l'apparition de l'aube jusqu'au coucher du soleil.

Historique du jeûne : Il a été prescrit pour la communauté musulmane comme il l'a été prescrit aux peuples précédents.

Dieu dit : Croyants ! le jeûne vous est prescrit, comme il l'avait été aux confessions antérieures. Ainsi atteindriez-vous à la piété.

Ce fut un lundi du mois de chaabane de la 2e annéede l'hégire (624 ap J.C) qu'il fut institué.

Avantages du jeûne :

Avantages spirituels : L'objectif du jeûne est de faire entraîner l'homme à l'endurance, d'affermir sa volonté, de lui inculquer l'autodiscipline et lui faciliter l'application, il sème en son âme la crainte de Dieu et notamment la plété qui est la base même du jeûne. Dieu ne dit-il pas : Ainsi, atteindriez-vous la piété.

Avantages sociaux : Quant aux profits sociaux, le jeûne habitue la communauté â l'organisation et à l'union, à l'amour de la justice et à l'égalité. Il suscite en elle la piété et la charité, la préserve de la méchanceté et de la corruption.

Avantages physiques : Du point de vue santé, le jeûne assainit les intestins, régènère l'estomac, débarasse le corps des produits résiduelsrt soulage l'embonpoint.

Le Prophète dit : Jeûnez, vous acquerrez la santé!

Est louable :

1) le jeûne du jour d'Arafate (9e jour de dou-hijja) pour les non pélerins.

Le Prophète dit : Une absolution de deux années , une année antérieure et une année ultérieure, rst accordée >a celui qui jeûne le jour d'Arafate, et une absolution d'une année passés à celui qui jeûne le jour d'Achoura (le 10 ème jour de Moharrem)

2) Le jeûne du jour d'Achoura. Le Prophète dit : Dieu remet les péchés d'une année passée à quiconque jeûne le jour d'Achoura.

Le Prophète jeûna ce jour-là, et recommanda de le jeûner en disant : Si je suis encore vivant l'année prochaine, et si Dieu le veut, je jeûnerai aussi le 9 e jour de Moharrem.

3) Le jeûne des 6 jours du mois de Chawal. Le Prophète dit : Qui jeûne ramadan, puis le fait suivre de 6 jours continus ou discontinus du mois de Chawal est comme celui qui a jeûné toute l'éternité.

4) Le jeûne des jours de pleine lune, c'est-à-dire le 13e, 14e et 15e jours, Ces 3 jours de jeûne équivalent au jeûne de l'éternité.

Mérite des bonnes œuvres pendant le mois de ramadan :

La charité,

La prière de nuit de ramadan,

La lecture du Coran : Le Prophète redoublait la récitation du Coran pendant le mois de ramadan. Gabriel descendait réciter avec lui.

Par Ahemd Mendili

Maroc Canada Info
Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

Visitez nous à : www.maroc-canada.ca et réagissez à tous nos articles

Québec / Municipal

Projet de Pipelines Enbridge inc.

La Ville de Montréal exprime des préoccupations quant aux aspects sécuritaires, environnementaux et économiques

Mme Josée Duplessis, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts, M. Alain Tassé, membre du comité exécutif et responsable du développement économique, de l'urbanisme et de l'eau, et M. Christian G. Dubois, membre du comité exécutif et responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, font part des recommandations que la Ville présentera sous forme de lettre de commentaires dans le cadre des audiences de l'Office national de l'énergie du Canada (ONÉ) sur le projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la canalisation 9 d'Enbridge.

« Nous souhaitons nous assurer que l'ensemble des dimensions inhérentes au projet, qu'elles soient de nature sécuritaire, environnementale, réglementaire ou socio-économique, soient prises en considération, et ce, pour garantir le maintien de la qualité de vie des Montréalais dans le cadre des principes qui orientent le développement de la ville », a déclaré Mme Duplessis. « Ainsi, s'il reçoit l'aval de l'ONÉ, le projet soumis par Enbridge devra être réalisé dans un esprit de développement durable, et dans le respect des politiques et réglementations établies sur le territoire de Montréal. De plus, la Ville souhaite également s'assurer de bénéficier des retombées commerciales et économiques potentielles de ce projet », a-t-elle précisé.

Dans sa lettre de commentaires présentée à l'ONÉ, la Ville se positionne sur les volets suivants portés à la consultation :

Sécurité publique

Considérant les risques existants et les vulnérabilités du territoire, la Ville estime que la compagnie Enbridge devra s'assurer de partager avec les autorités de la sécurité civile :

- les évaluations d'analyse de risque du pipeline et des activités d'infrastructures sous-jacentes situées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- Les plans d'intervention d'urgence à jour détaillés pour le territoire englobant le point de traverse de la rivière des Outaouais et de ses affluents;

« La Ville de Montréal considère qu'il est essentiel que les plans d'interventions et les analyses de risques soient partagés de manière à arrimer efficacement nos interventions et à assurer ainsi la protection de nos citoyens et l'intégrité du territoire. Dans ce contexte, Enbridge devra également faire la démonstration de sa capacité financière à répondre à tout incident éventuel », a déclaré M. Dubois.

Développement durable et réglementation environnementale

Dans l'esprit du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, la Ville souhaite notamment qu'Enbridge s'engage formellement à adopter les bonnes pratiques de développement durable dans l'ensemble des étapes du projet.

En regard des questions réglementaires liées à l'environnement, la Ville souhaite réaffirmer l'importance du respect des exigences environnementales. Ainsi, la compagnie Enbridge doit :

- Respecter la réglementation en vigueur et applicable sur le territoire de l'agglomération, notamment sur les rejets industriels (air et eau);
- À l'instar des installations pétrolières existantes, Enbridge doit notamment s'assurer de respecter des exigences contenues dans ces règlements et obtenir les autorisations requises en vertu de ceux-ci;
- S'assurer de prendre toutes les mesures pour minimiser les risques d'accidents ou de déversements.

« En plus des considérations liées au développement durable et dans le but de réaffirmer l'importance des règlements en matière environnementale, l'ONÉ devrait également assortir son ordonnance d'une condition liée au respect des règlements municipaux en cette matière » a précisé Mme Duplessis.

Développement économique et retombées commerciales du projet « La compagnie Enbridge souligne qu'un des objectifs du projet est de répondre aux demandes des raffineries de l'Est du Canada d'avoir un accès au pétrole brut de l'Ouest du pays. À ce chapitre, la Ville tient à faire valoir la nécessité que le terminal de la ligne 9B demeure à Montréal afin d'assurer que les activités liées à sa présence soient concentrées sur l'île et que la Ville bénéficie des retombées directes du projet », de conclure M. Tassé.

Le Plan d'action de l'Est de la Stratégie de développement économique 2011-2017 de Montréal encourage le développement d'activités économiques fortes dans l'Est de la métropole. La Ville travaille au maintien et au développement d'emplois dans ce secteur à la fois traditionnel et de pointe. Cette grappe industrielle regroupe plus de 2000 emplois directs et indirects, pour la plupart hautement rémunérés.

Fonds de recherches et développement et fonds de prévoyance Enfin, la Ville souhaite que la compagnie contribue à la mise en place d'un fonds en recherches et développement en collaboration avec les universités et centres de recherches de la région, pour appliquer les plus hauts standards en regard de la sécurité et l'intégrité des pipelines plus âgés et l'amélioration des techniques de prévention.

De plus, pour couvrir les coûts de récupération, de décontamination et de restauration des milieux advenant un déversement, la Ville demande qu'un fonds dédié soit prévu par les entreprises qui exploitent les grands oléoducs, à l'instar de la récente annonce du gouvernement fédéral visant à obliger ces compagnies à prouver qu'elles ont accès à un fonds de prévoyance d'un milliard de dollars.

Source : Jonathan O. Abecassis (Cabinet du maire et du comité exécutif)

Canada / Fédéral

Le Canada adopte un nouveau passeport électronique

Le nouveau passeport électronique est maintenant offert à tous les Canadiens! Depuis le 1er juillet 2013, les requérants adultes ont le choix entre un passeport valide pour 5 ou pour 10 ans, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement. Tous les passeports pour enfants ont maintenant une durée de validité maximale de 5 ans.

Le passeport électronique canadien ressemble au passeport ordinaire, sauf qu'il possède de nouvelles caractéristiques numérique de sécurité qui rendent le passeport plus difficile à falsifier :

La couverture arrière renferme une puce électronique qui contient les mêmes renseignements personnels que la page 2 du passeport (à l'exception de la signature du titulaire), la photo du titulaire ainsi qu'une caractéristiques de sécurité qui prouve que le passeport a été délivré par le gouvernement du Canada.

Des nouvelles images à l'intérieur du passeport mettent en valeur le Canada et rendent le passeport plus sûr.

Protection des renseignements

Lorsque des renseignements sont stockés sur la puce du passeport électronique, la puce est verrouillée de sorte que son contenu ne puisse être modifié. Aucun autre renseignement à votre sujet ou au sujet de vos voyages ne sera stocké sur la puce électronique.

Les renseignements stockés sur la puce électronique ne peuvent être lus que si le passeport est à moins de dix centimètres d'un lecteur de passeport électronique, qu'il est ouvert à la page 2 et que la zone de lecture automatique a d'abord été lue. Par conséquent, il est tout à fait improbable que les données personnelles stockées sur la puce de votre passeport électronique puissent être lues à votre insu.

Les autorités frontalières équipées de lecteurs de passeports électroniques insèreront le passeport électronique dans un scanneur qui lira la zone de lecture automatique d'abord, et ensuite la puce. La machine vérifie également d'autres caractéristiques de sécurité, comme la signature du pays. Les autorités frontalières qui ne sont pas équipées de lecteurs de passeports électroniques continueront d'examiner les passeports des voyageurs comme ils le font actuellement, c'est-à-dire en regardant les autres caractéristiques de sécurité telles que les images holographiques.

Une technologie éprouvée

Plus d'une centaine de pays, dont les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, utilisent des passeports électroniques depuis plusieurs années déjà et ils n'ont signalé aucune défaillance de la puce électronique. Dans le cadre d'un projet pilote qui a vu le jour en janvier 2009, Passeport Canada a déjà délivré plus de 60 000 passeports diplomatiques et spéciaux contenant une puce électronique, et aucun problème n'a été signalé.

Dans le cas peu probable où la puce ne pourrait être lue, le passeport serait quand même valide.

Un processus transparent

Les Canadiens qui souhaitent voir les renseignements stockés sur leur puce afin de s'assurer qu'ils sont exacts, peuvent visiter l'un des 34 bureaux des passeports.

Source : Passeports Canada

Québec / Déménagement

Déduire ses frais de déménagement. Mais à quelles conditions ?

Les frais de déménagement sont déductibles si les conditions suivantes sont respectées :

 La résidence que vous quittez et celle où vous emménagez sont situées au Canada;

 Vous déménagez pour occuper un emploi (temps plein, temps partiel ou saisonnier) ou pour exploiter une entreprise (le déménagement peut survenir avant ou après le début de l'emploi ou de l'entreprise au nouveau lieu de travail);

 Vous vous rapprochez d'au moins 40 kilomètres de votre nouveau lieu de travail.

Par Youssef El Aribi, BAA, D. Fisc.,directeur en fiscalité, elaribi.youssef@rcgt.com

De façon générale, vous pourrez déduire les sommes que vous avez payées (pour lesquelles vous n'avez pas été remboursé) qui sont directement attribuables au déménagement de tous les membres de votre famille et de vos meubles, par exemple :

 Les frais de déplacement engagé pendant le déménagement pour vous rendre à votre nouvelle résidence, y compris les frais d'automobile;

 Les frais de transport et d'entreposage des meubles, y compris l'assurance;

 Les frais de repas et de logement encourus près de l'ancienne ou de la nouvelle résidence relativement à l'incapacité d'occuper votre nouvelle résidence, pour une durée maximale de 15 jours;

 Lorsque l'ancienne résidence est vendue, les frais juridiques liés à l'achat de la nouvelle résidence et les droits de mutation immobilière;

 Les frais de vente de l'ancienne résidence, y compris la publicité, les honoraires du notaire ou

de l'avocat, la commission versée à un agent immobilier et les pénalités pour l'acquittement de

L'hypothèque avant l'échéance.

Si vous n'êtes pas en mesure de vendre votre résidence avant de déménager, vous pouvez déduire jusqu'à 5 000 $ de frais payés pour les intérêts sur l'hypothèque, les impôts fonciers, les primes d'assurance et les frais de chauffage de votre résidence laissée vacante. Cependant, vous devez faire des efforts pour vendre cette résidence. La limite de 5 000 $ s'applique par contribuable ayant droit de déduire les frais de déménagement.

Vous devez conserver tous les reçus des frais payés. Par contre, pour les frais de déplacement, vous pouvez choisir une méthode plus simple, sans reçu.

La déduction totale est limitée au revenu d'emploi ou d'entreprise gagné au nouveau lieu de travail. Tout excédent peut être reporté aux années suivantes.

Québec / Montréal

Entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur l'usage de l'eau potable

Résolument engagé à réduire le gaspillage de l'eau produite et distribuée à Montréal, la Ville de Montréal, annonce qu'une nouvelle réglementation sur l'usage de l'eau potable est entrée en vigueur sur tout le territoire de l'île de Montréal depuis la fin juin 2013.

Ce nouveau cadre réglementaire représente un moyen additionnel dont se dote l'agglomération montréalaise pour protéger sa capacité de production d'eau potable de qualité, en tout temps et à moindre coût.

L'harmonisation des règlements existants sur les usages de l'eau potable à Montréal entraînera des retombées positives sur la capacité et les coûts de production de l'eau potable. Il s'agit d'une mesure de plus pour améliorer les bonnes pratiques de consommation d'eau.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du règlement permet de simplifier les recherches des citoyens en offrant encore plus de cohérence dans l'application des nouvelles règles d'un secteur à l'autre de l'Île. Par voie de conséquence, l'introduction de ces nouveaux comportements permettra d'éviter, ou de retarder, le besoin d'augmenter la capacité de production d'eau potable à Montréal.

Le règlement municipal, en bref Le règlement municipal permet l'arrosage manuel en tout temps sur le territoire de la Ville de Montréal, s'il ne pleut pas. L'arrosage résidentiel par asperseur amovible (ou par boyau poreux) sera autorisé seulement à une date paire ou impaire, selon l'adresse civique, et uniquement entre 20 h et 23 h, s'il ne pleut pas. Quant à l'arrosage au moyen d'un système automatique, il sera soumis aux mêmes conditions (dates paires/impaires), mais devra être effectué entre 3 h et 6 h. Ajoutons que les bassins d'eau paysagers (ou fontaines) qui ne sont pas munis d'une boucle de re-circulation seront interdits dès l'entrée en vigueur du règlement. De plus, l'installation des équipements suivants sera désormais interdite, soit : les systèmes d'arrosage automatique sans sonde d'humidité et les appareils de climatisation et de réfrigération qui ne sont pas munis d'une boucle de recirculation de l'eau. Les équipements existants devront être conformes sur un horizon de 3 ou 5 ans

Zoom sur le règlement d'agglomération

Le règlement d'agglomération encadre les usages de l'eau dans le secteur non résidentiel sur tout le territoire de l'Île. Parmi les principales dispositions, on souligne l'interdiction d'installer des équipements à grand débit de consommation d'eau tels que les appareils de climatisation et de réfrigération sans boucle de recirculation d'eau, les systèmes d'arrosage automatique sans détecteur d'humidité, les urinoirs à vidange automatique, les jeux d'eau qui ne sont pas munis d'un système de déclenchement sur appel et les lave-autos sans système de recirculation d'eau. Précisons que les équipements existants devront être conformes dans un délai de 3 à 5 ans.

Depuis plus de 10 ans, l'administration montréalaise investit massivement pour rénover ses canalisations et usines d'eau. La Ville de Montréal précise que plus d'un milliard de dollars ont permis d'atteindre un réduction significative des pertes d'eau potable en réseau, ce qui représente une économie d'environ 13% par rapport à 2001 . Pour accélérer cette avancée et faire de Montréal une métropole durable, les citoyens sont maintenant conviés à mettre l'épaule à la roue, à modifier leurs habitudes de façon à ce que les bonnes pratiques deviennent la règle.

Pour consulter le Règlement sur les usages de l'eau potable et obtenir plus amples informations sur la gestion durable de l'eau à Montréal, consultez le site Internet ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal

Source: Jacques-Alain Lavallée, relationniste, Division des affaires publiques

Faites la bonne affaire, économisez l'eau!

Cette refonte réglementaire s'inscrit également dans la volonté de la collectivité montréalaise de préserver la capacité à offrir à tous et en tout temps une eau de qualité au moindre coût et la quantité de la ressource eau. Il s'agit d'un nouvel encadrement des pratiques d'utilisation de l'eau par les résidents et les citoyens corporatifs telles que : l'arrosage, la réfrigération, le lavage extérieur, l'alimentation de bassins paysagers et les jeux d'eau. Plus précisément, la nouvelle réglementation touche l'ensemble des utilisateurs sur le territoire de la Ville de Montréal, ainsi que les commerces, institutions et industries (ICI) sur le territoire de l'agglomération. (...)

Recours collectif intenté contre Danone : Vous pouvez réclamer 29,40 !

- Tout en niant des allégations à l'effet d'avoir fait des publicités mensongères quant aux bienfaits de ses yogourts Activia et DanActive, Danone a accepté de régler à l'amiable un recours collectif intenté contre elle.
  Si vous avez régulièrement acheter des produits des ces marques entre avril 2009 et novembre 2012, vous pouvez vous faire rembourser, sans preuve d'achats, un montant de 29,40$ (pour chaque remboursement, 60 cents sont remis au Fonds d'aide aux recours collectifs du gouvernement du Québec).

  Date limite le 27 août 2013
  Formulaire disponible en ligne :
  http://www.collectiva.ca/fr/dossiers/DanoneInc.php

Pourquoi ne pas faire don de ce montant à la Fondation de l'Union des consommateurs?

Notre objectif est de 1000 demandes de remboursement dont le montant serait versé à la Fondation.
Vous pouvez faire ce don en vous rendant sur le site de la Fondation: fondation.uniondesconsommateurs.ca

Jean Sébastien, Président
Fondation de l'Union des consommateurs

Tribune Libre...

Méphistophélique , ou l'adieu à ma cigarette

Que de souffle ai-je consenti à ta survie ! Que d'air m'as tu pompé pour te gonfler d'orgueil. Que de bouche à bouche t'ai-je apposé pour maintenir ton brasier en vie.

Par Majid Blal

Que d'inspirations ai-je aspiré de tes entrailles brûlantes ! Que d'exhalaisons m'as-tu soutirées en soupirs de proximité ! Que de plongées en apnées me suis-je risqué dans ton univers de brume bleutée !

Que de gratitudes m'as-tu manqué ! Depuis si longtemps et pour finalement si peu, tu oses me tancer de haut parce que tu m'as pris pour acquis.

Tu m'as débusqué te chantant la sérénade et tu n y as vu qu'une supplication, une imploration. Tu as encore commis un biais de confirmation quand tu as cru que ma loyauté n'est autre que te succomber, fléchir pour t'embraser, ployer en genoux domptés devant la conquérante, Flancher comme un dépendant affectif à assigner à ta famille…

Je t'ai retrouvée, soudain, condescendante, ratoureuse, racoleuse, mesquine, machiavélique et pour te faire plaisir, méphistophélique. Ne me racontes pas comme à l'accoutumée toutes ces fabulations qui t'excusent, ces allégations émotives qui te servent de prétextes et ces justifications en psycho-sonates larmoyantes pour te plaindre.

Ne parle pas ! Ne dis rien! J'ai appris à lire sur tes lèvres qui n'ont jamais quitté les miennes et que je savais mordiller quand le plaisir m'engloutissait et m'emboucanait de son fumet. Je te sais par cœur, par la saveur et par l'odeur.

Trop de familiarité tue le respect !

Je t'avais enlacée de mes grosses mains de montagnard, de mes gros doigts de bûcheron, t'avais dorlotée et aujourd'hui tu tentes de me faire chanter comme une vulgaire traînée. Mon index te tapotait le dos pour te faire faire tes rots et parfois te pianoter la berceuse sur ta peau pour que tu te sentes aimée et aujourd'hui, tu me regardes en vaniteuse qui s'est découvert, en rencontrant un miroir, qu'elle peut avoir du pouvoir sur ses maîtres.

Mon accointance ne peut être compromission. Un regard bienveillant n'est pas un genou à terre ni une capitulation ni un abandon de soi au gré de tes pérégrinations. Une paix consumée est une paix filtrée où le rapport de force est gommé, occulté. Pourtant il a suffit que je te dise :

"Tu veux savoir qui tu es pour moi? Eh bien voilà: tu es celle qui m'empêche de me suffire" pour que tu t'enflammes et que tu partes en belligérance avec la ferme intention de tout griller de charbon ardent sur ton parcours.

La politique de la terre brûlée a des essences barbares. Tu t'es crue indispensable et tu n'as pensé qu'à asservir. Ta névrose et ta propension à ne voir dans l'autre qu'un esclave en devenir, un dépourvu de volonté à assujettir, une victime à subjuguer et un subjugué comme proie à collectionner, ont fait de toi la plus belle des salopes et la plus psychopathe à fréquenter.

Tu m'as blessé jusqu'au fond de mon demi siècle.

Tu as franchi tes bornes et pénétré dans les limites de mon âme. Tu as pensé que ma « dépendance » te permettait l'infamie et que l'accoutumance est la porte vers le déni de dignité. Tu as mis le mot de trop quand ton immonde traduisait ton besoin de flétrissure dont tu asperges tes amants pour mieux les avilir. L'avilissement est déconsidération et cela je ne peux l'accorder ni le cautionner à personne. Tu ne pourras jamais connaitre l'amour car ta propre nature ne maitrise que l'humiliation, l'amour te devient subversif et inconnu.

Je t'assure et te rassure. Par la fumée partagée, par la salive commune, par les bouffées bécotées en tous lieux et circonstances, par les feux qui t'allument, par les nuits sombres où tu brillais quand tu avais peur d'être seule dans la noirceur, par tes traversées nasales en solitaire, par les crises de manque qui te rendaient si indispensable, Par tes filtres rouges, blancs ou bariolés, je ne te toucherai plus.

Appelle toi Clope, Tige, Cig, Cigarette, mertal, doukhane, Chi-garro… distribue tes taffs, tes tafs, tes pofs, jbida, ntira, tabwikha, tes bouffées, ta fumée…s'en est fini de notre relation.

Nous avons partagé un bout de chemin tant que tu n'étais qu'une compagne mais maintenant que tu aspire à la domination, tu as mal choisi ton montagnard. Il est incontrôlable et a un problème avec l'autorité et les rapports hiérarchisés.

Tu es devenue mon Ex, cigarette !

Le Ministre Jason Kenney souhaite un « Bon Ramadan » à la Communauté musulmane du Canada

Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, a fait la déclaration suivante pour souligner le début du mois du ramadan, lequel commence officiellement avec le premier croissant visible de la nouvelle lune :

« Aujourd'hui marque le début du ramadan, le mois sacré qui, selon la croyance, est le mois pendant lequel le Coran a été révélé par le prophète Mohammed.

« Pour les musulmans, il s'agit d'une période dédiée à la réflexion, à la contemplation et au recueillement. Le jeûne pratiqué durant le mois du ramadan est l'un des cinq piliers de l'Islam; les musulmans sont également appelés à se recueillir, à prier et à lire le Coran.

« Le mois du ramadan est également consacré au don, au partage et à la socialisation entre amis et membres de la famille. L'observation du ramadan vise à encourager la générosité et la tolérance.

« Durant ce mois, les musulmans invitent souvent leurs voisins, y compris des non-musulmans, à participer à un repas de l'iftar pour rompre le jeûne. J'encourage tous les Canadiens à en apprendre davantage au sujet de l'Islam et à réfléchir aux contributions remarquables des musulmans à l'héritage riche et varié du Canada.

« En ma qualité de ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, je tiens à adresser mes meilleurs vœux à tous les musulmans canadiens qui observent le mois du ramadan.

« Ramadan moubarak (« Bon ramadan ») ! »

État de la Planète

2001-2010, une décennie d'extrêmes climatiques
ET POURTANT ELLE SE RÉCHAUFFE !

Le monde a connu des phénomènes climatiques extrêmes à fort impact pendant la décennie 2001-2010, la plus chaude qui ait été constatée depuis le début des mesures systématiques, en 1850. Faisant suite à une longue période caractérisée par un réchauffement prononcé du climat, cette décennie a vu plus de records nationaux de température battus que n'importe quelle autre décennie précédente, selon un nouveau rapport publié par l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

Intitulée The Global Climate 2001-2010, A Decade of Climate Extremes (Le climat dans le monde (2001-2010), une décennie d'extrêmes climatiques), cette étude porte sur les températures et les précipitations mondiales et régionales et sur les phénomènes extrêmes tels que les vagues de chaleur qui se sont abattues sur l'Europe et la Fédération de Russie, l'ouragan Katrina et le cyclone tropical Nargis qui ont balayé respectivement les États-Unis d'Amérique et le Myanmar, les sécheresses qui ont sévi dans le bassin de l'Amazone et en Afrique de l'Est et les inondations qui ont frappé le Pakistan.

La décennie 2001-2010 est la plus chaude qu'aient connue les deux hémisphères, que l'on considère les températures relevées à la surface des terres ou celles mesurées à la surface des océans. Cette chaleur record s'est accompagnée d'un recul rapide de la banquise de l'Arctique et d'une perte accélérée de masse nette des inlandsis du Groenland et de l'Antarctique et des glaciers de la planète. En raison de cette fonte généralisée de la neige et de la glace et de l'expansion thermique de l'eau de mer, le niveau moyen de la mer a augmenté au rythme de quelque 3 mm par an, soit environ le double de celui qui a été constaté au XXe siècle (1,6 mm par an). Moyenné sur la décennie, le niveau de la mer accusait une hausse d'environ 20 cm par rapport aux années 1880 selon cette étude.

Le rapport en question met en évidence la hausse des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre. La teneur de l'atmosphère, moyennée à l'échelle du globe, en dioxyde de carbone a atteint 389 parties par million en 2010 (soit une augmentation de 39% depuis le début de l'ère industrielle, en 1750), tandis que les concentrations de méthane et de protoxyde d'azote atteignaient respectivement 1808,0 parties par milliard (158%) et 323,2 parties par milliard (20%).

«Pour évaluer de façon rationnelle le changement climatique, l'échelle de temps la plus courte reste la décennie», a déclaré le Secrétaire général de l'OMM, Michel Jarraud. «Le rapport de l'OMM révèle que le climat s'est nettement réchauffé entre 1971 et 2010 et que le rythme décennal d'augmentation des températures sur les périodes 1991-2000 et 2001-2010 est sans précédent. Les concentrations croissantes de gaz à effet de serre, dont la spécificité est de piéger la chaleur, sont en train de transformer notre climat, avec les bouleversements que cela suppose pour l'environnement et les océans, qui absorbent à la fois le dioxyde de carbone et la chaleur.»

«En raison de la variabilité naturelle du climat, qui résulte en partie des interactions entre l'atmosphère et les océans – les phénomènes El Niño et La Niña en sont une illustration –, certaines années sont plus froides que d'autres. Aussi l'évolution interannuelle des températures mondiales n'est-elle pas régulière, mais sur le long terme, la tendance est clairement à la hausse, et c'est encore plus net ces derniers temps», a indiqué M. Jarraud.

La décennie 2001-2010 n'a pas connu d'épisode El Niño de grande ampleur, associé en général avec un réchauffement du climat mondial (comme ce fut le cas par exemple en 1998, année qui battait alors tous les records de chaleur). La majeure partie de cette période a été marquée par des épisodes La Niña, qui ont normalement pour effet de refroidir le climat, ou par des conditions neutres, si l'on excepte l'épisode El Niño 2009/10 dont l'intensité était modérée à forte.

Le rapport, qui fait une centaine de pages, et sa version abrégée, le rapport de synthèse, qui intègrent les résultats d'une enquête effectuée auprès de 139 Services météorologiques et hydrologiques nationaux ainsi que des données socio-économiques et des analyses émanant de plusieurs partenaires et institutions des Nations Unies, sont rendus publics à l'occasion de la première session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques. Ce dernier supervise la mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques, fruit d'une initiative internationale qui consiste à améliorer et étoffer l'offre d'informations climatologiques scientifiquement étayées pour aider la société à faire face à la variabilité naturelle du climat et au changement climatique anthropique.

«Une perspective sur dix ans nous permet d'évaluer les tendances et d'anticiper l'avenir», a fait valoir M. Jarraud. «Elle peut également étayer les mesures qui seront prises pour mettre au point des services climatologiques opérationnels capables de fournir des informations et des prévisions utiles aux décideurs dans les domaines notamment de l'agriculture, de la santé, de la prévention des catastrophes et des ressources en eau. Ces mesures sont coordonnées par l'intermédiaire du Cadre mondial pour les services climatologiques, dont l'OMM est le fer de lance.»

«Les services climatologiques nous sont plus que jamais nécessaires pour relever les défis que pose l'évolution du climat, encore plus sensible à l'échelle nationale et régionale. Malgré la baisse significative du nombre de décès imputables aux inondations et aux fortes tempêtes, le rapport de l'OMM fait état des conséquences alarmantes, sur la santé et les taux de mortalité, des vagues de chaleur qui ont frappé l'Europe et la Fédération de Russie. On s'attend à ce que les vagues de chaleur deviennent plus fréquentes et plus intenses sous l'effet des changements climatiques et nous devons par conséquent nous y préparer», a souligné M. Jarraud.

Températures

La température moyenne à la surface des terres émergées et des océans pour la décennie 2001-2010 est estimée à 14,47°C, soit un écart de +0,47°C par rapport à la normale calculée pour la période 1961-1990 et de +0,21°C par rapport à la moyenne de la période 1991-2000 (avec un facteur d'incertitude de ± 0,1°C).

Le rythme décennal d'augmentation de la température à l'échelle du globe s'est accéléré entre 1971 et 2010, atteignant, en moyenne estimative, 0,17°C durant cette période, contre 0,062°C par décennie sur toute la période 1880-2010. En outre, l'augmentation de 0,21°C entre la température moyenne de la décennie 1991-2000 et celle de la décennie 2001-2010 est plus marquée que celle qui a été constatée entre les décennies 1981-1990 et 1991-2000 (+0,14°C).

À l'exception de 2008, chacune des années de la décennie 2001-2010 compte parmi les dix plus chaudes jamais enregistrées, le record étant détenu par 2010, qui présente une anomalie positive de la température moyenne de 0,54°C par rapport à la normale calculée pour la période de référence 1961-1990 (14,0°C), suivie de près par 2005.

La plupart des régions du monde ont connu des températures supérieures à la normale pendant la décennie 2001-2010, en particulier aux hautes latitudes de l'hémisphère Nord. C'est au Groenland que la moyenne décennale des températures a accusé l'anomalie la plus forte – +1,71°C –, l'écart par rapport à la normale atteignant +3,2°C en 2010. En Afrique, chacune des années de la décennie a été caractérisée par des températures supérieures à la normale.

D'après les résultats de l'enquête menée par l'OMM, la décennie 2001-2010 est la plus chaude qu'aient connue près de 94% des pays sondés, et aucun pays n'a signalé une moyenne décennale de la température inférieure à la normale au niveau national.

C'est entre 2001 et 2010 que des records de chaleur nationaux ont été enregistrés dans environ 44% des pays sondés, et entre 1991 et 2000 dans 24% d'entre eux. À l'inverse, alors que dans près de 32% des pays sondés, les records de froid remontent à la période 1961-1970, ce pourcentage n'est plus que de 11% en ce qui concerne la décennie 2001-2010.

Précipitations et inondations

La décennie 2001-2010 se classe au deuxième rang des plus arrosées depuis 1901, et 2010 est l'année la plus pluvieuse qui ait été enregistrée à l'échelle du globe depuis le début des relevés instrumentaux.

Les précipitations ont été supérieures à la normale un peu partout dans le monde pendant cette décennie. L'est des États-Unis d'Amérique, le nord et l'est du Canada et de nombreuses régions d'Europe et d'Asie centrale ont connu des précipitations particulièrement abondantes.

D'après les données dont dispose l'OMM, les inondations représentent le phénomène extrême le plus fréquemment observé tout au long de la décennie. L'Europe orientale a été particulièrement touchée en 2001 et 2005, l'Inde en 2005, l'Afrique en 2008, l'Asie (en particulier le Pakistan où 20millions de personnes ont été sinistrées et 2 000 ont trouvé la mort) en 2010 et l'Australie également en 2010.

Les sécheresses touchent plus de personnes que n'importe quelle autre catastrophe naturelle vu qu'elles surviennent à grande échelle et qu'elles ont un caractère persistant. Toutes les régions du monde en ont subi les effets entre 2001 et 2010. Des sécheresses persistantes et particulièrement dévastatrices ont frappé l'Australie (notamment en 2002), l'Afrique de l'Est (en 2004 et 2005, entraînant

À suivre : Page 10

État de la Planète

2001-2010, une décennie d'extrêmes climatiques ET POURTANT ELLE SE RÉCHAUFFE !

Suite de la page 9

des pertes en vies humaines à grande échelle) et le bassin de l'Amazone (en 2010), avec des conséquences néfastes pour l'environnement.

Cyclones tropicaux

À l'échelle du globe, un total de 511 tempêtes a été observé pendant la décennie 2001-2010. Elles ont fait près de 170000 victimes et plus de 250 millions de sinistrés, et provoqué des dommages estimés à 380 milliards de dollars.

D'après l'Administration américaine pour les océans et l'atmosphère (NOAA), la décennie 2001-2010 est celle où l'activité cyclonique dans le bassin de l'Atlantique Nord a été la plus marquée depuis1855. La moyenne annuelle de tempêtes baptisées s'établit à 15 pour cette décennie, contre 12 pour la période 1981-2010.

C'est dans le nord de l'océan Indien qu'a pris naissance le cyclone tropical le plus meurtrier de la décennie, Nargis, qui s'est abattu sur le Myanmar en 2008, au début du mois de mai. Plus de 138000 personnes ont été tuées ou portées disparues lors du passage du cyclone, qui a fait 8millions de sinistrés et détruit des milliers de foyers.

Conséquences

Entre 2001 et 2010, plus de 370000 personnes ont trouvé la mort en raison de conditions météorologiques et climatiques extrêmes telles que vagues de froid ou de chaleur, sécheresses, tempêtes et inondations, selon les données fournies par le Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres (CRED), soit une hausse de 20% par rapport à la décennie 1991-2000. Cette situation est due essentiellement aux vagues de chaleur qui ont frappé l'Europe en 2003 et la Fédération de Russie en 2010 et qui ont participé à l'augmentation exponentielle (plus de 2000%) du nombre de victimes imputables aux vagues de chaleur à l'échelle du globe (de moins de 6000 pour la période 1991-2000 à 136000 pour la période 2001-2010).

En revanche, tempêtes et inondations ont fait moins de victimes. La baisse de 16% et de 43% observée respectivement est due en grande partie à l'amélioration des systèmes d'alerte précoce et des mesures de prévention, alors même que les régions exposées aux catastrophes sont de plus en plus peuplées.

Selon le Bilan mondial 2011, entre 1970 et 2010, l'effectif moyen de la population exposée aux inondations chaque année a augmenté de 114 % à l'échelle du globe, alors que la population mondiale augmentait de 87 %, passant de 3,7 milliards à 6,9 milliards. Le nombre de personnes exposées aux fortes tempêtes a presque triplé dans les régions sujettes aux cyclones, soit une hausse de 192 %.

De nombreux travaux de recherche portent sur la question de savoir s'il est possible d'imputer des phénomènes extrêmes isolés au changement climatique plutôt qu'à la variabilité naturelle du climat. Les scientifiques arrivent de plus en plus souvent à la conclusion que la hausse généralisée des températures a sans doute nettement accru la probabilité d'une vague de chaleur comme celle qui a frappé l'Europe en 2003. Il importe par conséquent d'approfondir ces recherches afin de consolider la science du climat et d'aider la société, grâce à des services climatologiques de meilleure qualité, à s'adapter au changement climatique.

Source : Organisation Météorologique Mondiale (OMM)

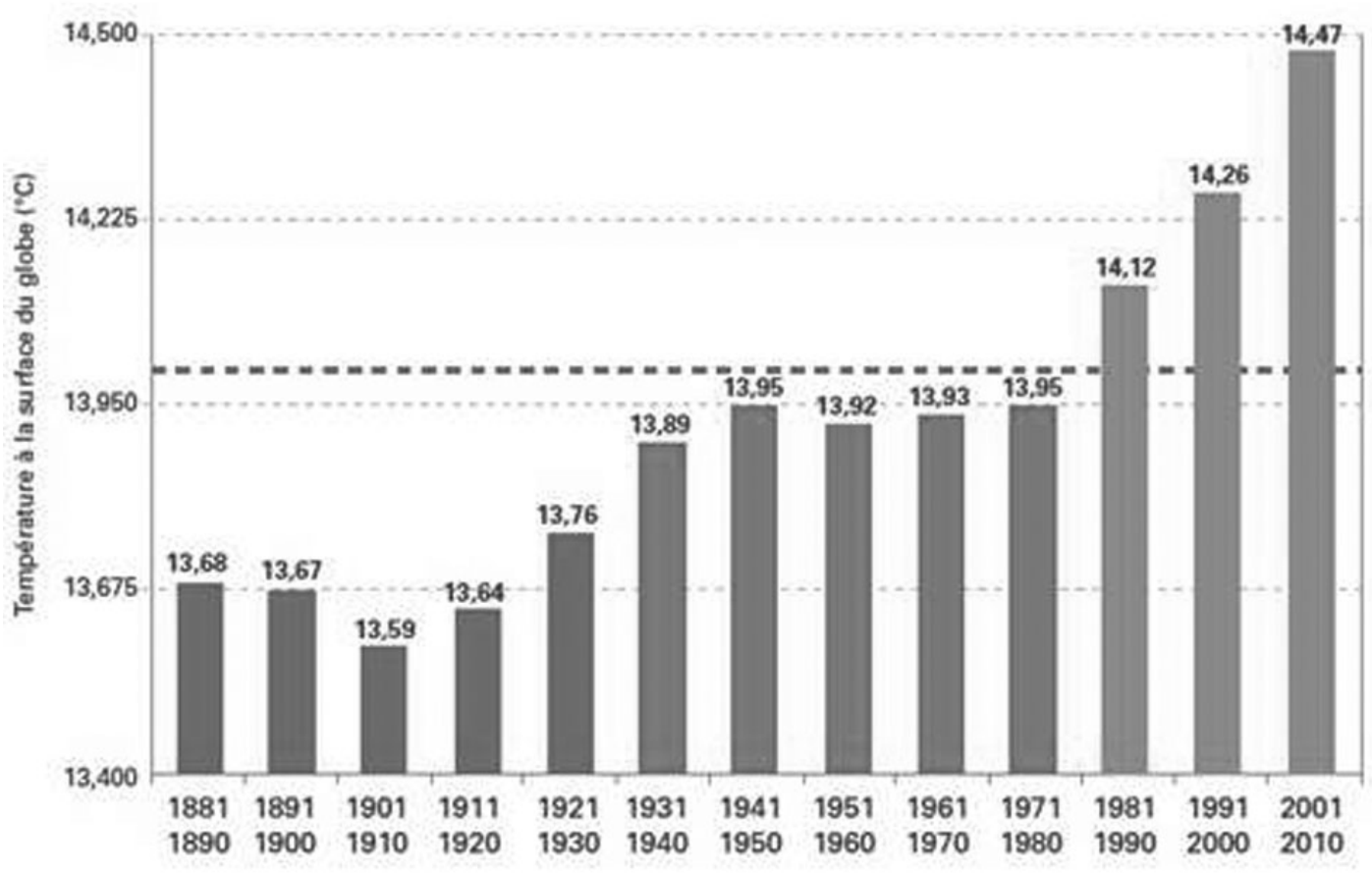

Moyenne décennale des températures à la surface du globe (terres émergées et océans confondus) (°C) obtenue à partir de trois jeux de données distincts tenus à jour respectivement par le Centre Hadley du Service météorologique national et la Section de recherche sur le climat de l'Université d'East Anglia (HadCRU) (Royaume-Uni), par le Centre national de données climatologiques (NCDC) relevant de la NOAA (États-Unis d'Amérique) et par le Godard Institute for Space Studies (GISS) relevant de l'Administration américaine pour l'aéronautique et l'espace (NASA). La ligne horizontale grise correspond à la normale.

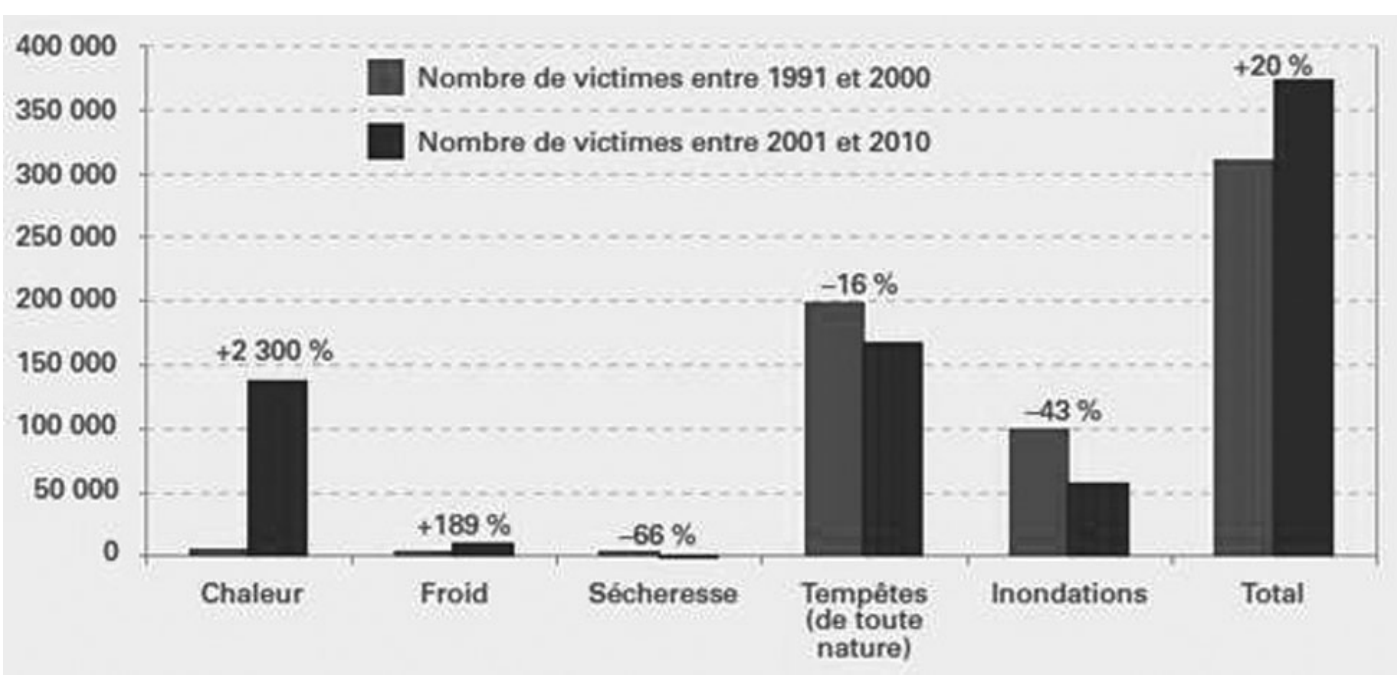

Incidence des phénomènes extrêmes au cours de la période 2001-2010 par rapport à 1991-2000: Nombre total de victimes.

COMMUNIQUÉ DU MOUVEMENT NOUVEL ÈLAN " M.O.N.E" À L'OCCASION DU CINQUANTENAIRE DES ACCORDS DE MAIN-D'OEUVRE GERMANO-MAROCAINS

A l'occasion du cinquantième anniversaire des accords de main-d'œuvre entre le Royaume du Maroc et la République fédérale d'Allemagne (1963-2013), le Mouvement Nouvel Elan, organise avec ses partenaires une série de manifestations en Allemagne.

Le coup d'envoi a été donné le 3 mai 2013 à Düsseldorf et jusqu'au 20 juillet 2013, de multiples festivités culturelles, sociales, artistiques et politiques ainsi que plusieurs expositions et tables rondes, seront organisées.

Le Maroc n'est pas du reste...

Au Maroc, pour célébrer cet événement, une journée de débat a été organisée le 13 Juin 2013 à la chambre des représentants par le groupe "Progrès Démocratique" en partenariat avec notre ONG " MONE ".

Ont participé à cette réunion plusieurs parlementaires de différentes sensibilisés, le secrétaire général du Ministère auprès du chef du gouvernement, chargé des CME, le représentant du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle et le représentant du CNDH.

Le débat a porté sur la défense des intérêts de la communauté et son implication dans la vie politique, conformément à la constitution. Cela nous a permis d'exposer notre point de vue concernant ces questions.

D'autre part, un colloque a été organisé avec le soutien du CCME, les 14 et 15 Juin 2013 à la bibliothèque Nationale de Rabat, sous le thème : " *50 ans de présence marocaine en Allemagne, pour quelle politique ?* " Ont participé aux travaux du colloque, le conseiller du Ministre, chargé des relations avec le parlement et la société civile, le représentant du CCME, de la fondation Hassan II pour les CME et les membres du bureau politique de certains partis politiques.

Parler de 50 ans de migration, c'est forcement parler de la politique migratoire.

C'est dans ce sens, que le débat a porté sur notre vision de la politique migratoire marocaine et ses mécanismes de gestion. Les participants ont insisté sur la mise en œuvre d'une politique, qui prend en considération les divers statuts des membres de la communauté, qui vivent et évoluent à des milliers de kilomètres dans des contextes et environnements différents.

Une politique qui implique les Citoyens Marocains de l'Etranger dans le champ politique marocain, conformément à la constitution. Une politique, qui favorise le rôle que peut jouer la communauté dans l'accompagnement du rattrapage technologique et du décollage économique du pays.

Les participants ont aussi insisté sur la nécessité de redéfinir les missions et les prérogatives des différents intervenants dans le dossier, afin d'éviter le doublon et le chevauchement des rôles. Ils ont également souligné l'importance d'avoir une politique migratoire pensée à l'échelle nationale.

Par ailleurs, si certaines ONG ont par le passé présenté des propositions, c'est la première fois qu'une ONG de la communauté, présente non seulement des propositions concrètes concernant les mécanismes de gestions, mais également un projet de Loi ordinaire relatif au CCME, conformément à l'article 163 de la constitution.

L'ensemble des participants ont salué ces initiatives et ont appelé à ce qu'un suivi soit assuré. C'est dans ce sens, que les acteurs présents au colloque, ont déclaré leur disponibilité à organiser des débats en France, en Belgique, en Espagne, en Italie et aux Pays-Bas, autour de ces propositions et du projet de Loi ordinaire relatif au CCME.

Un plan de suivi sera élaboré trés prochainement avec nos partenaires, afin d'encadrer ces débats d'une grande importance.

Source : Said Charchira, Porte-Parole du MOME

Mail : charchira@gmx.net

Site : www.charchira.com

COMMUNIQUÉ DU CONSUL GÉNÉRAL DU ROYAUME DU MAROC À MONTRÉAL

Madame, Monsieur,

Je vous souhaite la bienvenue sur le nouveau Site du Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal. Le recadrage de l'ancien Site était devenu un impératif urgent eu égard:

- *d'une part, aux attentes et aspirations de tous mes concitoyens résidant au Canada; et,*
- *à la nécessité de vous présenter des réglementations actualisées et des informations précises, fiables et aussi complètes que possible, d'autre part.*

Une touche culturelle et surtout artistique y est également apportée dans le but de faire connaître le Maroc autrement, à travers ses artistes.

Il est évident que rien ne peut être parfait; de ce fait, ce Site se veut interactif, ouvert à toutes vos propositions et suggestions mais également à vos critiques, mais des critiques constructives.

*Il est certain que la majorité de mes concitoyens résidant au Canada connaissent parfaitement la Mission du Consul Général et les attributions du Consulat Général à Montréal (**Convention de Vienne sur les relations consulaires - 1963-**).*

Il me parait néanmoins opportun d'en préciser de nouveau les contours afin d'éviter les déceptions, les fausses attentes, les interprétations erronées (surtout des législations et réglementations marocaines en matière consulaire), ou les malentendus. Souvent, certains de mes concitoyens pensent que le Consulat Général exerce les prérogatives d'un tribunal marocain (statuant sur des litiges individuels à caractère commercial, foncier …etc., qui sont en fait du ressort exclusif, soit des Tribunaux marocains ou ceux canadiens), ou celles de l'Administration des Douanes, du Ministère du Tourisme, ou même celles de Banques marocaines.

Eu égard à ce qui précède, il sied de souligner que ma Mission, à caractère multiple et relativement complexe, consiste principalement en :

- *la protection des intérêts du Royaume du Maroc au Canada et ceux des ressortissants marocains, personnes physiques et morales (je suis appelé en cas de nécessité, à leur prêter secours et assistance, dans les limites admises par les Conventions Internationales);*
- *la sauvegarde, dans les limites fixées par les lois et règlements du Canada, des intérêts des ressortissants marocains mineurs et incapables, particulièrement lorsque l'institution d'une tutelle ou d'une curatelle à leur égard est requise;*
- *leur représentation ou la prise des dispositions afin d'assurer leur représentation appropriée devant les tribunaux ou d'autres Autorités canadiennes.*

Étant également investi de la qualité de notaire et d'Officier d'état civil, je suis habilité à délivrer tout document ayant trait à l'État civil, pourvu que le requérant soit né au Canada; mais j'ai l'obligation de requérir les mêmes documents pour tous mes concitoyens nés hors du Canada qui en font la demande.

Par ailleurs, en tant que représentant de l'Administration marocaine à Montréal, je suis habilité entre autres à délivrer :

- *les passeports et autres titres de voyage (confectionnés au Maroc);*
- *les Cartes Nationales d'Identité Électroniques (confectionnées au Maroc);*
- *les visas et documents appropriés aux ressortissants des pays soumis à la formalité de visa d'entrée au Maroc, et résidant au Canada, souhaitant se rendre dans le Royaume ;*

Une autre mission non moins importante, m'est également dévolue: celle de promouvoir les relations économiques, commerciales, culturelles et scientifiques entre le Royaume du Maroc et le Canada.

Le Consul Général
Zoubair Hakam

Adresse du Site WEB : consulatdumaroc.ca

Marocains du Monde...

Béni Mellal (Maroc) : La Première rencontre sur les changements climatiques connût un franc succès

« Impacts des changements climatiques sur la région de Tadla-Azilal » est le thème d'une rencontre internationale qui s'est ouverte le 12 juin 2013 à Béni Mellal, avec la participation d'experts et de spécialistes nationaux et internationaux venant du Canada, de l'Allemagne, du Danemark et de Haïti.

Lors de la séance d'ouverture, le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, M. Charki Draiss, a appelé l'ensemble des intervenants dans le domaine environnemental, qu'ils soient des représentants gouvernementaux, de la société civile, ou des élus, à adhérer à une action d'élaboration d'une stratégie intégrée dans ce domaine, basée sur une approche fédératrice dont l'objectif doit être la réalisation d'un développement durable et la préservation des potentialités naturelles, écologiques et humaines.

Dans son intervention lors de l'ouverture de cette rencontre internationale sur l' »impact des changements climatiques sur la région de Tadla-Azilal », M. Draiss a également appelé à renforcer la prise de conscience individuelle et collective de l'importance de la composante environnementale dans tout développement local intégré et durable, soulignant la nécessité d'étudier et d'analyser les effets des changements climatiques sur le Maroc, en particulier la région objet de cette rencontre, qui présente des spécificités géomorphologiques, économiques et sociales où interagissent la plaine et la montagne. Le choix de cette thématique, a-t-il dit, s'inscrit dans la ligne des initiatives majeures et pluridimensionnelles au cœur de la question du développement durable qui aspire à établir une harmonie entre les espaces urbain et rural, afin de maitriser les flux migratoires vers les villes et subjuguer les effets négatifs des changements climatiques, dont la désertification, et qui sont autant de sujets à débattre lors de ce forum.

Il s'agit-là d'un sujet d'actualité, a-t-il dit, comme il ressort des résultats et conclusions de plusieurs études menées de par le monde, notamment par le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et la commission internationale sur les changement climatiques qui ont tiré la sonnette d'alarme sur les indicateurs écologiques qui confirment un réchauffement au niveau de la planète, accompagné d'une montée du niveau des eaux de mer.

Le ministre a également pointé du doigt les retombées néfastes du phénomène sur la qualité de vie des populations dans le monde entier, de manière générale, et inévitablement au Maroc, avec les menaces qui guettent la sécurité alimentaire et les terres littorales, dont la superficie risque de se contracter sous l'effet du débordement des eaux des océans provoqué par la fonte des glaciers, résultat immédiat de ce réchauffement.

Initiée par le Forum Béni Amir avec le soutien de la région et de la Wilaya de Tadla Azilal, cette rencontre de deux jours a permis à des experts internationaux et nationaux de discuter de trois problématiques, à savoir l'impact des changements climatiques sur les zones montagneuses, l'impact des changements climatiques sur la plaine et les politiques d'adaptation face aux changements climatiques.

Cette rencontre a pour objectif de permettre aux experts et intervenants marocains en matière des changements climatiques et de l'environnement de tisser des liens de coopération avec leurs homologues internationaux, d'initier des programmes de coopération interuniversitaires dans le domaine de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques, de créer des forums réguliers d'échange d'expertise et de savoir-faire dans le domaine des changements climatiques et de l'environnement et d'explorer les perspectives d'une coopération triangulaire (Maroc, organismes spécialisés de l'ONU, Afrique de l'Ouest) en ce qui concerne le marché du carbone.

Il s'agit aussi de souligner le rôle du Maroc en tant que hub de coopération et de transfert de technologies climatiques et environnementales vers les pays de l'Afrique de l'ouest et de montrer l'importance de l'implantation, au Maroc, d'observatoires régionaux du climat et de l'environnement dans le cadre de la promotion de cette coopération triangulaire en matière d'adaptation aux changements climatiques, de développement des énergies renouvelables, d'échange de données et d'élaboration de programmes communs de recherche.

Source : (MAP)

Marocains du Monde...

Recommandations de la Première Rencontre sur les impacts des changements climatiques dans la Région Tadla-Azilal (Maroc)

À l'issu de leurs travaux qui ont eu lieu les 12 et 13 juin 2013, les experts nationaux et internationaux, ayant participé à la Première rencontre internationale sur les impacts des changements climatiques, dans la Région Tadla-Azilal (Maroc) ont émis les recommandations suivantes :

* Création d'un Observatoire Régional du climat et de l'environnement dans la Région de Tadla Azilal comme organe de mesure, de collecte et de compilation des données, de surveillance & alerte, et d'élaboration de politiques pratiques d'adaptation. Ce centre serait abrité opérationnellement dans une structure universitaire disposant de compétences nécessaires.

Le centre devra être doté d'une base de données permettant le suivi en temps réel des ressources naturelles dans la Région de Tadla Azilal.

***** Mise en place d'une « Fondation Tadla Azilal pour les Etudes et la Protection de l'Environnement » avec les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à son bon fonctionnement s'appuyant sur une forte implication des compétences de la Région de Tadla Azilal, et la mobilisation des fonds & financements en matière d'environnement.

Cette Fondation sera l'organe de tutelle, de contrôle, de financement et de gestion fonctionnelle du centre régional d'observation du climat et de l'environnement précité.

* Investissement massif dans l'énergie renouvelable et l'introduction des panneaux solaires et thermo-solaires (par exemple, parc solaire à la région d'Ait AATAB) ;

* Adéquation et convergence des programmes d'économie de l'eau, de l'irrigation, la reconversion des cultures céréalières vers l'arboriculture fruitière à grande valeur ajoutée ;

* Développement d'une approche systémique de renforcement et de la gestion de la résilience avec l'identification des indicateurs de tous les secteurs,

* Initiation des programmes de coopération interuniversitaires dans le domaine de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques en se focalisant sur les cas de la région de Tadla Azilal;

* Organisation de forums régionaux réguliers d'échange d'expertise et de savoir-faire dans le domaine des changements climatiques et de l'environnement ;

***** Sensibilisation et information des responsables, des élus et des citoyens, au niveau local, sur les bonnes pratiques pour préserver l'environnement

***** Délocalisation des industries

agroalimentaires dans la Région de Tadla Azilal;

***** Promotion du rôle du Maroc en tant que Hub de coopération et de transfert de technologies, climatiques et environnementales vers les pays de l'Afrique de l'ouest.

***** La promotion de la coopération triangulaire (Maroc, organismes spécialisés de l'ONU, Afrique de l'Ouest) en matière d'adaptation aux changements climatiques, de développement des énergies renouvelables, d'échange de données et d'élaboration de programmes communs de recherche ; afin de permettre aux intervenants marocains en matière de changements climatiques et de l'environnement de tisser des liens de coopération avec leurs homologues internationaux, incluant des compétences marocaines installées à l'étranger.

Dores et déjà des rencontres bilatérales entre chercheurs marocains et étrangers, qui ont eu lieu en marge de cette Rencontre, ont permis de planter les premiers jalons d'un partneariat pouvant déboucher, à court terme, sur le jumelage de certaines institutions de recherche et d'enseignement supérieur.

Dans cette perspective, l'échange d'experts et d'étudiants des cycles supérieurs est ciblé comme tremplin vers une cooépération universitaire plus poussée dans un proche avenir.

Par A. El Fouladi.

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

يسعد البرلمانية السيدة يولآند دجايمس و البرلمانيان السيد جيوفري كيللي و السيد بْيآر مارسَنْ أن يهنؤا مسلمين آاكبيك عامة، والمغاربيين منهم خاصة، بحلول شهر رمضان الأبرك. تقبل الله صيامكم.

Geoffrey Kelley
Député de / MNA for Jacques-Cartier
514-697-7663
gkelley-jaca@assnat.qc.ca

Pierre Marsan
Député de / MNA for Robert-Baldwin
514-684-9000
pmarsan-roba@assnat.qc.ca

Yolande James
Députée de / MNA for Nelligan
514-695-2440
yjames-nell@assnat.qc.ca

Les députés, Mme Yalande James, M. Pierre Marsan et M. Geoffrey Kelley, présentent leurs Meilleurs Vœux à la communauté musulmane du Québec, en général, et à celle d'origine maghrébine, en particulier, à l'occasion de l'avènement du mois sacré de Ramadan. Que Dieu bénisse votre Jeûne.

Point de vue

Union Européenne / Maroc. Partenariat de Mobilité et de Réadmission

Le 7 juin dernier, était signée à Luxembourg entre le Maroc, l'UE et 9 États membres de l'UE (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni), la « Déclaration conjointe établissant un Partenariat de mobilité entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne et ses Êta membres ».

Par Abdelkrim Belguendouz

Universitaire à Rabat (Maroc), Chercheur spécialisé en migrations.

Signé par Cécilia Maelström, commissaire européenne aux affaires intérieures et Saâd Eddine El Othmani, ministre marocain des Affaires étrangères et de la Coopération, le texte fixe un ensemble d'objectifs politiques et prévoit une série d'initiatives en vue de garantir une gestion aussi efficace que possible des migrations. Les mesures prévues incluent des négociations à venir sur un accord destiné à faciliter l'octroi des visas pour certaines catégories de personnes, notamment les étudiants, les chercheurs et les hommes d'affaires. Le partenariat prévoit également la reprise des négociations sur un accord de réadmission des migrants irréguliers.

1- La réadmission, pièce maîtresse

Ce dernier aspect rentre dans le donnant – donnant ou « donner plus pour recevoir plus ». Le Maroc est ainsi appelé à rendre de bons et loyaux services aux voisins européens, en participant activement à la lutte contre l'émigration clandestine en direction du vieux continent. La Déclaration conjointe indique en effet qu'il est convenu de « reprendre les négociations entre l'UE et le Maroc pour la conclusion d'un accord de réadmission équilibré, prévoyant des dispositions relatives aux ressortissants de pays tiers, ainsi que des mesures d'accompagnement et conciliant le souci de l'efficacité opérationnelle avec l'exigence du respect des droits fondamentaux des migrants. Promouvoir une coopération active et efficace auprès de tous les partenaires régionaux sera essentiel pour soutenir les efforts dans ce domaine ».

Cet objectif se décline en deux initiatives proposées en annexe.

La première, prise en charge par l'UE en tant que partenaire, consiste en la « reprise des négociations sous réserve des directives à arrêter par le Conseil (européen) — d'un accord de réadmission UE-Maroc prévoyant aussi des dispositions relatives aux ressortissants des pays tiers ».

La seconde initiative, à prendre en charge par les Pays-Bas, touche au cœur de la question : « Soutien du Maroc dans la mise en œuvre de l'accord UE de réadmission, soutenir le Maroc dans l'application du retour de ressortissants de pays tiers, principalement les Africains subsahariens. Il s'agit notamment d'établir des procédures standards pour l'identification et la vérification (établissement de la nationalité) et l'aide à obtenir (ou remplacer) les documents de voyage, si nécessaire, en facilitant la coopération entre le Maroc et les pays d'origine, peut être à travers l'établissement de régimes de retours volontaires assistés (AVR). L'établissement de régimes AVR peut être une continuation d'un projet de l'OIM financé par les Pays-Bas (Ministère de la Justice : Service rapatriement et départ) ».

L'autre passage de la Déclaration conjointe UE-Maroc concerne un autre domaine sensible : « En matière de migration irrégulière, l'UE et le Maroc vont coopérer pour mieux lutter contre les réseaux de trafic de migrants et de traite d'êtres humains et assister les victimes. Ils travailleront de manière étroite pour assister le Maroc à mettre en place un système national d'asile et de protection internationale ». Autrement dit, le Maroc est appelé à jouer le rôle de gendarme de l'Europe pour stopper les flux migratoires. Un rôle que le Maroc a toujours refusé d'endosser (officiellement) et qu'il se doit à notre sens de continuer à refuser par respect aux droits humains et pour sauvegarder les intérêts politiques et géostratégiques du pays dans le contient africain, liés notamment à la nécessaire défense de la cause de son intégrité territoriale.

2- Un engagement à venir

Avec le texte conclu le 7 juin 2013, l'accord de réadmission n'est pas encore signé. Il s'agit simplement d'un engagement politique à le négocier en particulier, mais dans ce domaine, l'analyse que nous avions faite auparavant, en termes de « Réflexions sur le projet de partenariat euro-marocain pour la mobilité » (mars 2013), nous paraît encore valable

Le Maroc n'a pas jusqu'ici refusé de négocier l'accord, mais tout en menant les discussions et en poursuivant le dialogue depuis l'an 2000, il n'a jamais accepté de conclure l'accord.

Certes, les actions proposées par l'UE sont bien identifiées maintenant dans le cadre de l'annexe, mais tout reste encore à négocier et alors que le chapitre de la réadmission fait encore l'objet de beaucoup de controverses, de réticences et d'objections majeures, voir même de refus de la part du Maroc.

Au sujet précisément de ce chapitre, Menouar Alem, chef de mission du Maroc auprès de l'UE, a indiqué le 7 juin 2013 que, ne refusant aucun cadre de dialogue, le Maroc a réaffirmé à plusieurs reprises son engagement à conclure avec son partenaire européen un accord de réadmission, mais qui soit équilibré, réaliste, inscrit dans la durée, applicable sur le plan opérationnel et respectueux de la dignité humaine des migrants.

Pour ce faire a-t-il expliqué, il faut inscrire cette problématique dans un cadre régional pour que chaque pays émetteur et de transit assume sa part de responsabilité (95 % de l'immigration irrégulière au Maroc provient de sa frontière Est). Il faut également mettre en adéquation l'accord de réadmission entre l'UE et le Maroc avec l'article 13 de l'accord de Cotonou entre l'UE et les pays d'Afrique et entré en vigueur en 2003, afin de soulager légitimement le Maroc de la gestion des ressortissants originaires des pays tiers.

Ceci dit, la vigilance intellectuelle et politique à notre sens est de mise, tant la pression de l'UE est énorme et le risque de mise devant le fait accompli est grand. C'est ce qui explique la tenue le 6 juin 2013 à Rabat d'une conférence de presse par une dizaine d'associations au Maroc de droits de l'Homme et de protection des migrants, dénonçant la signature de cette déclaration et la recrudescence de la répression du gouvernement marocain contre les immigrés subsahariens « irréguliers ».

3- Veille de la société civile

Dans un communiqué, le collectif d'associations comprenant notamment l'Association marocaine pour la défense des droits humains (AMDH), le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM), l'Association pour la taxation des transactions pour l'aide aux citoyens (ATTAC) Maroc, le Conseil des migrants subsahariens au Maroc (CMSM), le Collectif des Communautés Subsahariennes au Maroc (CCSM) ; l'ODT-section des travailleurs immigrés, a rejeté « tout accord qui, au projet d'un assouplissement des conditions de délivrance des visas pour quelques-uns, serait conditionné par un durcissement des entraves à la mobilité des autres », tout en dénonçant les violences physiques et morales qu'ils subissent et les dénis de droits qui leur sont infligés quotidiennement : « Au calvaire de vivre dans la précarité la plus absolue, dans des logements indignes, sans perspectives de travail régulier, sans accès aux soins s'ajoutent : les contrôles policiers au faciès ; la confiscation hors de tout cadre légal et non restitution de papiers d'identité, de téléphones, argent et autres objets personnels ; rafles et descentes de police dans les quartiers ou les forêts où se concentrent des migrants ; refoulements massifs à la frontière algérienne ».

Le communiqué a également appelé « l'ensemble des États africains, dont le Maroc a orienté leurs politiques de coopération dans le sens d'un rapprochement réel entre les peuples et au service de leur sécurité dans l'ensemble du continent ».

Le collectif estime que ce partenariat, « illusoire pour la majorité des Marocains », risque de se concrétiser par une « politique de plus en plus xénophobe et discriminatoire vis-à-vis des autres ressortissants africains ».

4- Deux poids, deux mesures

Sur ce plan, il y'a lieu de relever le communiqué du ministère marocain de l'Intérieur en date du 14 juin 2013, qui exhorte de manière très polie et pleine de convenance les Européens ayant dépassé les trois mois de séjour accordés légalement aux touristes, à régulariser leur situation.

En effet, le communiqué précise que les autorités marocaines, en ces temps de crise économique et sociale que connaît l'Europe avec la recru-

À suivre : Page 17

Point de vue

Union Européenne / Maroc. Partenariat de Mobilité et de Réadmission

Suite page 16

descence du chômage et de la précarité, ont « constaté que de plus en plus de ressortissants de pays européens, Espagnols, Français et autres qui visitent ou séjournent au royaume du Maroc, y occupent à titre temporaire ou permanent, des emploi ou y créent des entreprises ».

Dans ce cadre, le gouvernement Benkirane s'est adressé en effet à ces sans papiers particuliers en des termes bienveillants, les invitant à régulariser leur situation administrative : « fidèle à sa tradition de pays hospitalier, ouvert et accueillant, le Maroc se réjouit de cette nouvelle marque de confiance dans sa politique de développement (…) il leur est recommandé de remplir auprès des services concernés les formalités relatives à leur séjour et à leurs occupations professionnelles ».

Ce faisant, comme l'a précisé un communiqué du bureau national de l'Organisation Démocratique des travailleurs Immigrés au Maroc affiliée l'ODT, il y'a lieu de relever de la part du gouvernement Benkirane la politique « de deux poids, deux mesures envers les migrants», sachant que le traitement à l'égard des Subsahariens n'est pas celui de l'invitation courtoise à la régularisation, mais le langage de la violence et du mépris, les rafles massives et l'usage de la force pour des refoulements abusifs à la frontière algérienne..

La thématique a fait également le 24 juin 2013, l'objet d'une question orale à la Chambre des représentants, développée par la députée istiqlalienne Kenza El Ghali, mais le ministre de l'Intérieur a botté en touche, invitant en substance la parlementaire à constater de visu, au sortir même du Parlement, comment les Africains sont libres de leurs mouvements dans les rues adjacentes, y compris certaines femmes africaines qui ont des bébés dans les bras !..

De la même manière que le gouvernement marocain s'est toujours félicité de la régularisation des sans-papiers marocains dans les pays européens, il est temps à notre sens que l'opération de régularisation des sans — papiers se fasse au Maroc, sans distinction de la provenance des migrants ou de couleur de leur peau…

Sur ce plan, le Conseil National des Droits de l'Homme qui était déjà attendu en la matière depuis qu'il était encore CCDH, se doit à notre sens de formuler un avis consultatif sur tous les aspects concernant la gouvernance de l'immigration étrangère au Maroc, pour réparer notamment les effets désastreux d'un rapport sur les Subsahariens, élaborés en 2006 au nom du CCDH par certains responsables actuels du CCME. Maintes fois annoncées, les propositions et recommandations pour une politique marocaine rénovée et équilibrée concernant les étrangers au Maroc, respectueuse des droits humains, tardent à être élaborées et présentées pour passer à l'action et concrétiser les réformes nécessaires.

5- Études orientées

Le 14 juin 2013, ont été présentés à Bruxelles les résultats de deux études qui entre temps, ont été mises en ligne sur le site du CCME et programmées pour une autre présentation à Rabat le 1er juillet 2013 par les responsables de ce Conseil. Leur intitulé est comme suit : « Le mythe du transit, la migration subsaharienne au Maroc » et « Retour des migrants irréguliers au Maroc. Quelles politiques de réintégration ? ». Ces études financées par l'Union européenne ont été menées par l'Institut de recherches en politiques publiques (IPPR), en partenariat notamment avec le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger.

Si le partenariat en matière de recherche migratoire est à encourager à l'échelle internationale dans l'intérêt de notre pays et s'il est de bonne guerre que des institutions européennes de recherches défendent les politiques européennes dans le domaine migratoire, il est regrettable de constater qu'en dépit du partenariat assuré avec le CCME, des recommandations fondamentalement sécuritaires aient prévalu. Ainsi en est-il de la nécessité du « développement d'accords bilatéraux entre le Maroc et les pays d'origine pour la mise en place de protocoles en faveur du retour et de la réintégration des migrants en situation irrégulière (Voir IPPR "Le mythe du transit : la migration subsaharienne au Maroc", juin 2013, pages 7 et 70).

Il en est de même de la recommandation suivante : "l'UE devrait promouvoir avec le Maroc un partenariat équilibré répondant au statut avancé, et ce dans le cadre du partenariat pour 'la Migration, Mobilité, Sécurité' (Voir IPPR 'Le mythe du transit', pages 7 et 71).

Or, on a vu que ce qui prime dans la déclaration conjointe établissant un Partenariat de Mobilité entre le Maroc, l'UE et ses États membres, ce sont les aspects sécuritaires. Les accords sur la facilitation des visas et la réadmission constituent un ensemble indissociable. Par ailleurs, pour la signature et la mise en œuvre d'un accord communautaire UE-Maroc sur la réadmission, se caractérisant notamment par l'efficacité opérationnelle, l'impératif suivant est mis en avant s'agissant en particulier des pays subsahariens : 'Promouvoir une coopération active et efficace auprès de tous les partenaires régionaux sera essentiel pour soutenir les efforts dans ce domaine' (point 13 de la Déclaration conjointe).

6- Une 'première' dont on doit se passer

Au total, les études de l'Institut de recherches en politiques publiques ne remettent pas fondamentalement en cause la légitimité d'un accord de réadmission UE-Maroc. Si objection il y'a, celle-ci se résume uniquement en l'absence pour le Maroc de moyens d'assurer le rôle de pays de réadmission et de sous-traitant sécuritaire, qui nécessiterait de ce fait une aide financière et logistique conséquente, pour notamment installer et gérer les centres de rétention..

Pour l'IPPR, ce n'est ni une question de droits de l'Homme, ni un problème de principe, ni en raison de la mise en avant des intérêts politiques et géostratégiques du Maroc : 'La signature d'un tel accord de réadmission) constituant un changement majeur dans le sens où cela permettrait au Maroc d'être le premier pays africain à signer un accord de réadmission avec l'Union européenne ? Les implications seraient une augmentation significative de la responsabilité du Maroc dans le retour des migrants subsahariens en Europe et qui ont transité par le Maroc. La capacité du Maroc d'endosser cette responsabilité de manière efficace est contestable. L'UE cherche aujourd'hui à se doter d'une politique cohérente et globale en matière de migration dans le cadre du Partenariat 'Migration, Mobilité et sécurité'. C'est l'occasion pour le Maroc et l'UE de développer des relations équilibrées en vue de mettre en place des conditions à la fois fluides et plus sûres pour la migration et la mobilité' (voir 'Le mythe du transit', page 72).

Au total, l'étude IPPR conforte la démarche européenne, consistant à envisager de fait la relation UE-Maroc non pas en termes de Partenariat pour la Mobilité, mais de partenariat pour la réadmission !

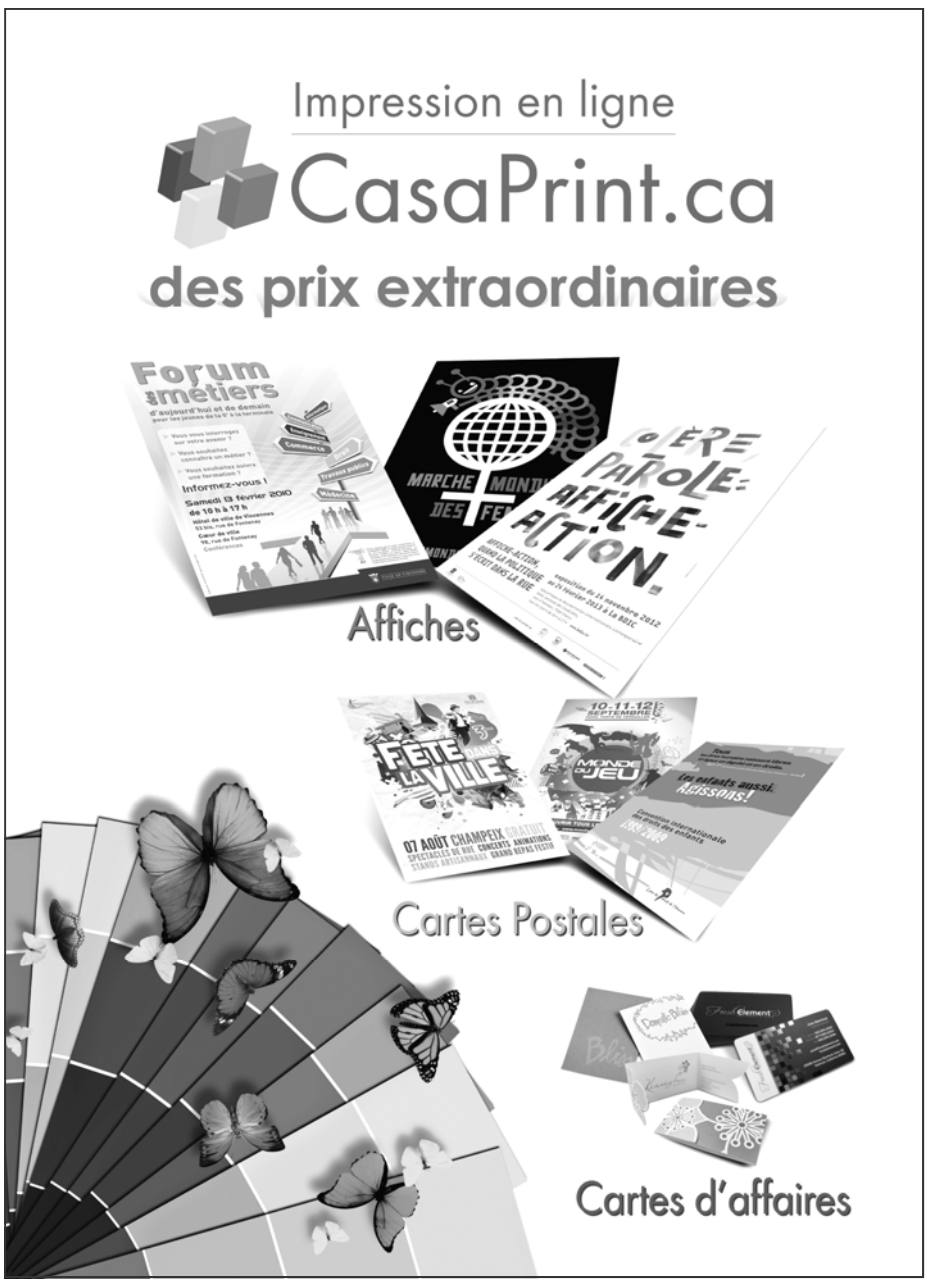

Maroc : Le sommet de Rabat renforce la coopération arabo-africaine

Les parlementaires d'Afrique et du monde arabe ont conclu une conférence de deux jours organisée à Rabat destinée à renforcer la coopération sur de nombreuses questions, allant de l'économie à la sécurité.

La 13ème Conférence parlementaire arabo-africaine s'est terminée le 27 juin sur une liste de recommandations en faveur de l'aspiration des peuples à la liberté, à la démocratie et au respect des droits de l'Homme dans les pays du Printemps arabe.

Les législateurs ont apporté un fort soutien aux efforts de l'Assemblée nationale constituante tunisienne dans l'élaboration d'une nouvelle constitution.

Parallèlement, la déclaration finale a affirmé que les participants avaient salué les changements intervenus en Libye, qui ont conduit à la mise en place d'un système démocratique capable de restaurer la paix et la sécurité.

Ils ont noté que cette transition permettra à la Libye de jouer pleinement son rôle en Afrique et dans le monde arabe, soulignant l'importance du soutien aux mesures prises par les pays pour éliminer le terrorisme et maintenir la paix et la sécurité dans le respect des principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures.

Menara a rapporté les propos de Karim Ghellab, le président de la Chambre des représentants du Maroc, affirmant que "chacun comprend la nécessité d'intensifier la coopération économique et financière, le commerce et le développement sur la base des valeurs et des principes de la solidarité et de l'intérêt mutuel, et les efforts destinés à améliorer le climat de l'investissement au bénéfice des pays africains et arabes".

Dans son discours de clôture, il a ajouté que cette conférence était une étape importante "sur la route de l'enrichissement du dialogue interparlementaire arabo-africain et de l'amélioration des résultats de cette institution".

Il s'est félicité de la "coopération Sud-Sud" et a demandé aux responsables politiques présents de favoriser la compétitivité sur le marché mondial, d'attirer les investissements directs, de mobiliser les financements pour les projets économiques et d'échanger leurs expériences dans les domaines du développement durable et de la gestion des ressources énergétiques, à la fois nouvelles et renouvelables.

Ghellab a de plus souhaité le renforcement des capacités, les recherches communes et les transferts de technologies, ainsi que la coordination des efforts, le renforcement de la confiance en matière de partage et de gestion des ressources hydrauliques, et l'unification des positions lors des nombreux forums internationaux consacrés à l'environnement.

Cet appel de Ghellab a reçu une réponse positive des participants. Le quotidien algérien Ennahar a cité le vice-président de l'Assemblée nationale populaire Ali El Hamel affirmant que les responsables politiques africains et arabes doivent renforcer la coopération "face à la multitude des défis que posent les évènements en cours dans la région arabe et en Afrique".

"Ce forum est une occasion d'élargir le dialogue entre les parlementaires africains et arabes, et un moyen de contribuer à la gestion des changements profonds que connaissent les régions arabe et africaine, ainsi que de résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés", a expliqué le chef de la délégation algérienne.

Et d'ajouter : "En tant que parlementaires, nous voulons être au niveau de nos responsabilités en matière d'expression des préoccupations de nos peuples concernant les risques qui les menacent à plus d'un niveau, que ce soit en matière de sécurité, d'économie, de société ou de culture."

Iman Slaoui, jeune militant marocain dans les médias, a expliqué à Magharebia que les conclusions auxquelles étaient parvenus les parlementaires constituent une étape importante sur le terrain, ajoutant qu'elles laissaient penser que chacun a désormais conscience de la nécessité d'impliquer les représentants des peuples arabes et africains dans la résolution des problèmes.

Mustafa Ould el Bechri, chercheur spécialisé dans les relations au Maghreb, a pour sa part indiqué que cette conférence était "une passerelle vers l'intégration économique, culturelle et même sociale entre les pays de l'Union du Maghreb d'une part, et les pays africains de l'autre. L'exemple de l'Union européenne n'a été rendu possible que par des mesures similaires. La seule différence tient parfois au caractère improvisé de nos conférences".

Source : Magharebia.com

Maroc : Le Parti de l'Istiqlal quitte le gouvernement

Cinq des six ministres appartenant à l'Istiqlal dans le gouvernement marocain ont présenté leur démission le mardi 9 juillet.

"C'est officiel, nos ministres viennent de présenter leur démission au chef du gouvernement", a déclaré le porte-parole de l'Istiqlal Adil Benhamza, des propos rapportés par l'AFP.

Les ministres du parti de l'Istiqlal qui quittent le gouvernement sont chargés de l'économie et des finances, de l'énergie et des mines, des Marocains résidant à l'étranger (MRE), des affaires étrangères et de l'artisanat.

Un communiqué publié par le secrétariat général de l'Istiqlal explique que tous les ministres de ce parti ont présenté leur démission au Premier ministre Abdelilah Benkirane, à l'exception du ministre de l'Éducation Mohamed El Ouafa.

"Un délai de 24 heures lui a été accordé pour trancher, autrement, le parti optera pour des mesures disciplinaires à son encontre", ajoute ce communiqué.

Le politologue Faiçel Attalmoudi a expliqué à Magharebia que la coalition au pouvoir aura du mal à se remettre du départ de sa principale composante politique.

"Benkirane est dans l'obligation d'assurer au gouvernement une nouvelle majorité homogène et solide capable d'éviter un échec à cette nouvelle expérience politique", a-t-il expliqué.

Benhamza a souligné que l'Istiqlal ne cherche pas à nuire à cette expérience politique, fruit du Printemps arabe, mais que l'intérêt général du pays prime sur toute autre considération.

"Nous ne pouvons continuer à travailler dans un gouvernement qui n'arrive toujours pas à respecter les promesses données aux citoyens, notamment dans les domaines de l'emploi, de l'habitat, de l'investissement, de la santé, etc.", a affirmé le porte-parole du parti.

Abdelali Hamiddine, membre du Parti pour la justice et le développement (PJD) au pouvoir, a expliqué que son parti s'était préparé à tous les scénarios possibles : "C'est le Conseil national du parti qui est habilité à prendre les décisions adéquates."

Il a ajouté que ce conseil envisagera trois issues possibles : la démission du Premier ministre, la création de nouvelles alliances, ou des élections anticipées.

Nabil Benabdellah, secrétaire général du Parti pour le progrès et le socialisme (PPS), autre parti de la coalition, a exprimé son désir de voir "terminer ce feuilleton".

"Il y a des milieux qui font tout pour bloquer la voie des réformes à travers l'affaiblissement de l'actuel gouvernement", a-t-il affirmé.

Pour sa part, le secrétaire général de l'Istiqlal Hamid Chabat a déclaré que le retrait de son parti du gouvernement était une décision historique qui confirme l'indépendance et la volonté de mettre en place des institutions marocaines démocratiques.

Le départ de l'Istiqlal prive la coalition de plus de 60 de ses 220 sièges. Le gouvernement de Benkirane doit désormais trouver 38 nouveaux sièges pour retrouver les 198 nécessaires à une majorité relative.

Selon Aufait Maroc, le Rassemblement national des indépendants (RNI) et l'Union constitutionnelle seraient intéressées par une participation à la coalition au pouvoir.

Mustapha El Khalfi, porte-parole du gouvernement et ministre de la Communication, a déclaré lundi qu'en dépit de la décision de l'Istiqlal, le gouvernement continuait de fonctionner normalement.

Le comité exécutif de l'Istiqlal a appelé les deux groupes parlementaires du parti à une réunion afin de mettre au point la méthodologie de travail et de coordination qu'exige la présence dans l'opposition.

Par Hassan Benmehdi Pour magharebia.com

Maghreb

France / Tunisie: Hollande soutient la Tunisie démocratique

Le président français François Hollande a terminé le vendredi 5 juillet une visite de deux jours en Tunisie, après avoir réaffirmé son soutien au gouvernement par intérim dirigé par Ali Larayedh.

Les représentants tunisiens et français ont signé une série d'accords bilatéraux d'un montant total de 500 millions d'euros. Ces conventions financeront différents projets, dont l'un qui portera sur la sécurité des ports maritimes et terrestres en Tunisie.

Paris a également promis de convertir la dette tunisienne afin de financer des investissements locaux.

"L'Agence française de développement investira notamment dans la réhabilitation des quartiers populaires, l'alimentation en eau potable, la formation professionnelle, l'amélioration des liaisons ferroviaires et le développement agricole", a déclaré le chef de l'état français, des propos repris par l'AFP.

Hollande était accompagné de 10 ministres et de 40 dirigeants d'entreprises. Ce voyage est le premier effectué par un président français depuis le renversement du régime de Zine El Abidine Ben Ali.

Au cours d'une conférence de presse organisée avant son déplacement, mercredi dernier, le leader français a expliqué qu'il ferait de son mieux pour "confirmer que les institutions françaises font confiance à la Tunisie".

Si le chef de l'état français ne s'est pas prononcé sur la situation intérieure tunisienne, il a vivement recommandé au gouvernement et à l'opposition la nécessité d'une certaine compatibilité dans la réussite de la phase de transition et l'achèvement de la rédaction de la constitution.

Dans une interview exclusive accordée à Al Maghreb et publiée jeudi, Hollande a indiqué : "La France n'est ni en position d'intervenir en Tunisie, ni en position de rester indifférente à ce qui arrive".

"Le message que je suis venu exprimer aux responsables ici et aux Tunisiens est simplement le suivant : la France a confiance en la Tunisie. Votre pays suit le processus de la construction de sa démocratie et de la préparation de sa constitution, comprenant toutes les composantes de la société tunisienne", a déclaré Hollande au journal.

Au cours d'une conférence de presse conjointe avec le chef de l'état français, le Premier ministre Larayedh a salué "le rôle assumé par la France dans le soutien de la Tunisie, qui recherche le statut d'un partenariat avancé avec l'Union européenne".

Toutefois, Larayedh a reconnu "l'existence de difficultés et d'erreurs le long de ce chemin, mais qui restent circonstancielles et fugaces grâce à la préoccupation nourrie par les élites tunisiennes concernant la légitimité, le consensus et le dialogue ouvert".

La visite de Hollande en Tunisie a été précédée par des appels à mettre la pression sur le gouvernement de Larayedh en faveur de la protection de la liberté d'expression dans le sillage de procès controversés.

"Le président français doit utiliser l'influence de la France en tant que partenaire économique et allié stratégique majeur pour mettre la pression sur la Tunisie sur le sujet de la protection de la liberté d'expression", avait déclaré l'Observatoire des droits de l'Homme dans un communiqué.

Avant d'arriver en Tunisie aux côtés de Hollande, le ministre français des Affaires étrangères Laurent Fabius avait noté que la Tunisie a "les meilleures chances de réussir" parmi les pays du Printemps arabe. "Mais si des excès sont commis, nous devons également, sans intervenir, œuvrer à transmettre notre point de vue", avait-il ajouté.

Mokhtar Khlifi, politologue, a expliqué à Magharebia que "la visite de Hollande n'a pas suscité un intérêt populaire considérable, en raison du fait que de nombreux Tunisiens sont plongés dans le suivi des affaires égyptiennes et dans la possibilité de la transmission d'un tel scénario en Tunisie".

Au cours de son allocution devant l'Assemblée Nationale Constituante, qui avait organisé une session en son honneur, le président français a présenté ses excuses à l'épouse du martyr nationaliste Farhat Hached, assassiné le 5 décembre 1952 par l'organisation française d'extrême droite "La Main rouge". Hollande a promis l'ouverture des archives pour que lumière soit faite dans cette affaire.

"Pour reconstruire notre relation, nous devons tout d'abord nous confronter à la vérité", a déclaré Hollande.

Par Jamel Arfaoui à Tunis

pour Magharebia.com

Du «vilain petit Qatar» aux vilains gros mensonges !

Dans leur ouvrage « Le vilain petit Qatar, cet ami qui nous veut du mal »qui vient de paraître, Nicolas Beau et Jacques Marie Bourget, deux journalistes qui sont tenus de vérifier leurs sources, font preuve d'une véritable malhonnêteté intellectuelle. Ils déforment la réalité des faits au sujet d'un évènement auquel j'ai personnellement assisté.

En effet, dans le chapitre 10 intitulé « OPA sur l'islam de France », ils présentent de manière erronée des faits qu'il est de mon devoir de corriger afin de mettre un terme à certaines affabulations. A partir de la page 208, les auteurs me citent longuement et reprennent une partie de l'article que j'ai publié sur mon blog. Ce billet relatait le séjour de travail à Doha auquel j'ai participé avec huit autres membres de l'ANELD (Association nationale des élus locaux pour la diversité) en novembre 2011. A la page 210, c'est avec consternation que j'ai pu lire ces phrases : « Avant de se retirer, tout en leur promettant des invitations pour la Coupe du monde, le bon roi évoque la création d'écoles coraniques, les meilleures institutions pour apprendre correctement l'arabe littéraire et l'histoire du monde. Tous approuvent le projet. »

Il s'agit là d'une pure invention. Je tiens à préciser que jamais lors de notre séjour, l'émir ou un quelconque responsable qatari nous a évoqué « la création d'écoles coraniques ». Le but de notre démarche d'élus locaux était de défendre les intérêts économiques de nos territoires et de stimuler l'investissement dans les banlieues. Aussi, de voir dans quelle mesure le Qatar pouvait investir sur la créativité de nos jeunes entrepreneurs confrontés aux « murs de l'argent » que leurs opposent les banques françaises.

Les propos des deux auteurs relèvent donc, sur ce sujet, de la pure imagination. Par ailleurs, ils citent un témoin décédé et lui font tenir ceci : "Plus lascars qu'élus, beaucoup parmi les représentants de la banlieue donnent leur CV, cherchent à se placer auprès de l'émir" (p. 209). Je trouve inadmissible d'en arriver à ce niveau. À aucun moment, nous n'avons cherché à nous placer. Nous avons agi uniquement dans l'intérêt des habitants qui nous ont élus.

Il est malheureux de voir comment certains journalistes sont prêts à fabriquer des histoires pour donner du crédit à des fantasmes. Il est tout aussi insupportable de lire dans les pages qui suivent que derrière le « plan banlieue » que nous voulions défendre se cacherait « l'imposition du wahhabisme » dans les cités. En tant qu'élu local, je peux témoigner que ces propos relèvent de l'imagination et que le Qatar n'a aucune visée dans ces territoires de la République abandonnée depuis plus de 30 ans.

Il est d'ailleurs grand temps pour les pouvoirs publics de mettre en place d'audacieuses politiques sociales pour endiguer la montée d'un chômage qui mine la cohésion nationale. Il est aussi grand temps que certains journalistes arrêtent de jouer sur les peurs et qu'on ne peut, dans le but de vendre un livre, se permettre de raconter de telles inepties.

L'erreur est humaine, je demande à ces deux journalistes de faire un erratum pour rectifier les contre-vérités contenues dans leur ouvrage.

Mohamed HAKKOU,

Notre Petit Village la Terre

La lutte contre l'évasion fiscale

Obama, Hollande, Merkel, tous dans le même bateau affrété par des ONG à l'occasion du G8 qui s'est tenu Le 17 et le 18 juin en Irlande du nord.

Par Mustapha Bouhaddar

Sur les deux embarcations, il y a deux messages : "Enough Food For Everyone" - "End Tax Dodging". ("De la nourriture pour tout le monde"-"Mettez fin à l'évasion fiscale".)

Brendan Cox le porte-parole de l'ONG « Save the Children » a fait ce commentaire qui en dit long sur les conséquences de l'évasion fiscale : « Dans le monde en développement où nous travaillons, l'évasion fiscale est une question de vie ou de mort. Cela revient à prendre de la nourriture de la bouche des pauvres. Ce G8 fera la différence pour la lutte contre les paradis fiscaux. Mais seulement s'il est ambitieux. »

La lutte contre l'évasion fiscale internationale est effectivement avec le dossier syrien ; une des priorités du sommet de G8 qui s'est tenu dans un luxueux hôtel de Lough Erne. Le but à terme, imposé entre les Etats, l'échange automatique des données bancaires et fiscales de tous les contribuables, y compris dans les pays où le secret bancaire est une tradition.

Dix territoires britanniques ont déjà donné leur feu vert. Et pas des moindres : Jersey, les Bermudes, ou encore les Iles Caïmans. De quoi renforcer la détermination de David Cameron.

Ce dernier dans un discours prononcé récemment, a fait ce commentaire : « Avec l'échange automatique d'information entre les autorités fiscales, ceux qui voudront échapper à l'impôt n'auront plus nulle part où se cacher. »

Même discours offensif en France. Après l'affaire Cahuzac, les exilés fiscaux sont appelés à se faire connaître. Jean-Marc Ayrault le Premier ministre français s'est adressé aux évadés fiscaux, en leur disant : « Ceux qui veulent se mettre en conformité, il est temps. En revenant, ils vont se mettre en situation régulière, et ça sera utile pour la France. » Cet avertissement accentué ces dernières semaines serait peut-être entrain de porter ses fruits. Selon la presse, plusieurs milliers de contribuables français auraient manifesté la soudaine envie de rentrer dans le rang.

Pour la première fois dans un sommet internationale des grandes puissances, tous les sujets économiques qui fâchent ont été abordés. Selon Mathilde Dupré, chargée de la lutte contre les paradis fiscaux au "CCFD-Terre Solidaire" : « Il y a encore plusieurs étapes à franchir, mais pour la première fois, tous les sujets, y compris les talons d'Achille des grandes puissances autour de la table en matière financière ont été abordés.

Il faut dire que pendant des années, on a un peu prêché dans le désert, parce qu'on essayait d'alerter l'opinion publique sur la situation des pays en développement, tous ces flux illicites qui sortent de ces territoires, et on nous disait que les administrations fiscales étaient mal équipées, mal formées, et voire corrompues.

Et pour la première fois, la crise, avec les révélations récentes sur la faiblesse de la contribution fiscale des entreprises multinationales, un peu partout dans le monde, et puis les différents scandales politiques, le sujet a pris de l'ampleur, et les citoyens demandent des réponses. »

Pour la première fois les pays qui surfaient le plus sur les mécanismes fiscaux, il faut dire que le système est entrain de supprimer les impôts chez eux. La Grande Bretagne avait quand même développé un grand système incroyable pour capter la richesse de pas mal de pays en leur proposant des taux plus bas. Ironie du sort, la Grande Bretagne est tombée sur des pays encore plus vicieux qu'elle, et qui proposent des taux encore plus bas. Par exemple, je ne comprends pas pourquoi le groupe américain « Amazon » installé depuis peu en France, et qui engendre plusieurs millions, voire plusieurs milliards d'euros de bénéfices, ne paye pas les impôts.

On a aussi tendance à faire une confusion entre le fraudeur et ceux qui optimisent l'impôt. On montre le fraudeur qui est effectivement condamnable puisqu'il est perpendiculaire à la loi, et doit être condamné comme tel. Et puis la personne qui optimise son impôt, et qui en a le droit. Quand on fait une déclaration de revenus, on regarde si on bénéficie d'une niche fiscale qui est une forme de paradis fiscale.

Pourquoi découvre-t-on ça en ce moment ? Parce que les états sont criblés de dettes, ils n'arrivent plus à s'endetter, ils cachent à leurs contribuables la réalité des dépenses qu'ils font, et au lieu de les baisser, ils se rabattent sur les gens qui ne veulent pas payer leurs impôts : les fraudeurs, les paradis fiscaux, et ainsi de suite. Par exemple l'un des rares pays qui ne soit pas criblé de dettes est l'Australie, seulement 10%, et c'est le pays le plus en pointe contre la fraude fiscale.

Le montant des fonds concernés par l'évasion fiscale selon le FMI : 5500 milliards d'euros. Et selon l'ONG Tax Justice Network : entre 17000 et 26000 milliards. On voit bien qu'il y a un grand fossé entre ces deux estimations. Pour l'Union européenne, on parle de mille milliards d'euros, et pour la France de 60 à 80 milliards.

Le président français François Hollande s'est exprimé le 17 juin sur la chaîne française M6 et a déclaré : « Il y a maintenant une coordination sur le plan internationale qui va être redoutable, je vais demain au G8 où il y aura les principaux pays les plus puissants au monde. Nous allons décider de renforcer encore les champs d'informations. »

Jusqu'à présent, pour obtenir des informations sur un particulier ou sur des entreprises, qui ont placé leurs argents là où il n'y a pas de profit, il fallait trouver l'information soi-même. Les Etats-Unis ont totalement changé la donne, en disant que maintenant, toute personne américaine qui a un compte à l'étranger, ses informations doivent être soumises immédiatement au fisc américain. Et cet échange automatique est vraiment le maillon qui manquait pour arriver enfin à lutter contre la fraude. Le problème c'était l'opacité, le travail des ONG a été extraordinaire, ils ont toujours dit le mieux c'est l'opacité. Les Américains sont clairs. Si les banques étrangères refusent de leur donner des informations sur leurs citoyens, ils les menacent de mettre fin à leurs activités sur le territoire américain. Et si les Européens sont de bonne foi pour mettre fin à l'évasion fiscale et à la traque contre les fraudeurs, ils n'ont qu'à faire comme les Américains. Car c'est la meilleure façon d'avancer dans la matière.

Mille milliards de dollars, c'est d'avantage que le budget mondial de la défense. C'est plus que le budget de 176 pays réunis. C'est l'équivalent de mille dollars pour chaque famille sur Terre. Et, aussi incroyable que cela puisse paraître, c'est la somme que les plus riches entreprises et particuliers parviennent à détourner chaque année grâce à l'évasion fiscale.

Dans ces temps de privation où tous les États réduisent leurs dépenses sociales, pourtant vitales, il est scandaleux de voir que les plus riches peuvent se soustraire à leurs obligations (surtout quand cette crise a été causée par des dépenses excessives pour sauver des banques appartenant à ces mêmes richissimes individus). Les pouvoirs publics songent enfin sérieusement à combler ces lacunes budgétaires, mais les États-Unis et le Canada restent sous l'emprise du puissant lobbying des multinationales.

Le G8 promet-il enfin l'enfer aux paradis fiscaux ?

L'avenir nous le dira !

Brésil : Un printemps au goût tropical

Décidément depuis le printemps arabe tunisien, on a assisté ces dernières années à d'autres printemps : l'Égypte, la Libye, la Syrie, et pleins d'autres. Le phénomène a pris de l'ampleur jusqu'à ces dernières semaines au Brésil !

En effet, une marée humaine, des milliers de manifestants dans les principales villes du Brésil. Des scènes de chaos sur fond d'insurrection sociale, une première depuis vingt ans. À l'origine de ces manifestations qui se multiplient à travers le pays, un ras le bol général face à la hausse des prix. Il aura suffi d'une augmentation de 20 centimes d'euros sur le ticket de bus et de métro, pour que les Brésiliens descendent dans la rue. Ils dénoncent pêle-mêle la vie chère, la corruption, les impôts trop élevés, et des services publics sinistrés.

Le Brésil est entrain de devenir une honte mondiale en matière de la santé et d'éducation. Le peuple est entrain de subir, il ne veut pas faire les prouesses dans le Foot-Ball, il veut le bien-être de la société. Ce qui passe mal ; ce sont les sommes colossales investies dans l'organisation de la coupe du monde de Foot-Ball de 2014. Onze milliards d'euros pour la construction de six nouveaux stades et le lifting total de six autres. Des critiques inattendues dans un pays viscéralement attaché au ballon rond. Les manifestations révèlent en fait un malaise plus profond. La croissance de la septième puissance économique marque le pas. Les classes moyennes sorties de la pauvreté ces dernières années s'inquiètent et s'impatientent. Une situation délicate pour l'héritière de l'ancien président Lula. Dilma Rousseff va jouer l'apaisement, mais à un an du coup d'envoi de la coupe du monde, dans la rue pas de répit, et d'autres manifestations sont prévues dans les jours qui viennent.

Personne n'a prévu cette explosion du Brésil. Ni le gouvernement, ni les experts, ni les spécialistes de la politique internationale du Brésil. C'est à la fois un phénomène de conjonction et de revers de la croissance économique brésilienne. C'est une conséquence de la classe sociale brésilienne qui a pris les pouvoirs, et une influence considérable. Ce sont trente millions de brésiliens qui ont quitté l'extrême pauvreté pour rejoindre la classe moyenne. Et aussi un phénomène de jeunesse (jeune blanc de la classe moyenne brésilienne), qui représente la contre partie de la classe économique.

Il faut dire qu'on n'est plus en mai 68, car on dispose maintenant des réseaux sociaux. Ce qu'il faut comprendre, c'est que ces derniers sont à la fois le canal à travers lequel, les gens sont mobilisés, et c'est presque la raison de la mobilisation. C'est un mouvement spontané, qui n'obéit pas à l'appel d'un syndicat, ou à un parti politique. Les choses se sont faites sur les réseaux sociaux : Facebook et Twitter. Le gouvernement brésilien a été pris de court, les manifestations se sont lancées, et nourries également sur les réseaux sociaux. Ce qui est intéressant aussi c'est de voir les jeunes brésiliens communiquer avec les jeunes turques. On peut d'ailleurs voir sur la toile un jeune turque et un jeune brésilien côte à côte tenant un panneau où ils dénoncent leurs gouvernements respectifs.

En réalité, il y a eu des manifestations déjà quelques semaines avant, mais elles étaient ponctuelles et négligeables. Grâce aux réseaux sociaux le phénomène a pris de l'ampleur.

Il faut noter aussi que la répression policière a mis le feu aux poudres dès le début, et n'a fait qu'exciter la foule au lieu de la stopper. Cette police était dépassée par les événements, et les photos prises par les manifestants montrant la violence de la police brésilienne envers les jeunes n'arrangent rien.

« Le Brésil a cru que ce serait facile. Il était arrivé à un stade de maturité où il pouvait organiser ces événements. Le fait est que c'est beaucoup plus difficile que prévu. Il y aussi une part de mauvaises habitudes dans ce pays où l'on fait les choses au dernier moment et il y a des affaires de corruption qui s'invitent à tous les niveaux des négociations. Cela complique beaucoup les choses », explique François-Michel Le Tourneau qui conclut : « Aujourd'hui, l'addition est en train d'être présentée ».

Par Mustapha Bouhaddar

Maroc Canada Info
Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

Visitez nous à : www.maroc-canada.ca et réagissez à tous nos articles

RAMADAN: 10 CONSEILS POUR ÉVITER DE METTRE SA SANTÉ EN DANGER

Alors que Ramadan vient de débuter, les personnes qui jeûnent sont appelées à suivre quelques recommandations pour réduire au maximum les risques liés à la santé .

Les journées étant plus longues et chaudes en cette saison estivale, chacun doit impérativement s'hydrater, et s'alimenter correctement au cours de la période de rupture de jeûne.

Voici donc les 10 conseils à mettre en pratique pour passer un bon ramadan inchaa-Allah :

- L'hydratation doit être le mot d'ordre pendant cette période de ramadan. Dès la rupture du jeûne, les usagers doivent boire en quantité suffisante, et il ne faut pas oublier de s'hydrater encore juste avant la reprise du jeûne.
- Du côté de l'alimentation, mieux vaut privilégier une alimentation saine lors de la rupture du jeûne, manger léger, et ne pas se jeter sur les pâtisseries et sucreries qui même en grande quantité ne combleront pas la faim, et perturbent l'organisme.
- La rupture du jeûne ne doit pas être synonyme de repas trop copieux. Non seulement un repas abondant serait mauvais pour l'organisme., mais en plus de cela pourrait favoriser les troubles de sommeil.
- Avant de repartir pour une journée de jeûne (shour), il est recommandé de consommer des fruits pour l'apport en vitamines et surtout des sucres lents, tel que la semoule et des céréales.
- Si cela est possible, une sieste s'impose en après-midi. La période estivale invite les usagers à s'initier à cette pratique, afin de permettre de reprendre, les forces pour le reste de la journée.
- Les mois de juillet et août sont chauds. Il est conseillé d'éviter le soleil et la chaleur, chacun doit privilégier les pièces fraiches à l'intérieur, et l'ombre à l'extérieur pour ne pas s'affaiblir rapidement.
- Même si la période de ramadan n'a aucune conséquence majeure sur la santé des usagers, il est important de réduire au maximum les efforts physiques. Ceux et celles qui pratiquent du sport pendant la période de jeûne, doivent notamment faire attention à ne pas en abuser.
- Les patients atteints de diabète sont invités à suivre régulièrement leur taux de glycémie, à s'hydrater en abondance et à fuir les sucreries pour réduire les risques sanitaires liés à cette période de jeûne.
- Les personnes fragiles, femmes enceintes, personnes âgées ou encore les patients atteints d'hypertension ou d'asthme sont appelées à consulter leur médecin traitant au moindre signe anormal. Pour plus de sécurité, il est recommandé de le consulter avant, pendant et après le ramadan.
- S'approcher plus du Dieu, lecture du coran quotidiennement, respecter le temps des prières, de préférence dans les mosquées. Assister aux conférences religieuses , avoir une force de caractère, rendre souvent visite aux membres de la famille, aux amis, aider les familles défavorisées ayant besoin d'un soutien , partager. Avantager la rupture du jeûne en groupe, créer l'ambiance du ramadan, briser l'isolement. Le bonheur est d'augmenter celui des autres. Le bonheur est dans le partage.

RAMADAN KAREEM

Par Ahmed Mendili,

Fondation TarikAssalama.

Ecole des Champions Olympiques de Taekwondo

Le 6 Juin dernier, Grand Maître Chong Lee a donné un séminaire au sein de l'école des champions qui a eu un grand succès, nous aimerons remercier grand Maître Chong Lee pour le partage de son expérience avec nos athlètes, et par la même occasion, l'athlète David Lê a passé avec succès la 2e Dan. Toutes nos Félicitations.

N'hésitez pas à suivre nos nouvelles sur les deux pages facebook :

https://www.facebook.com/ecole.olympiques?ref=ts&fref=ts

https://www.facebook.com/abdelilah.essabbar.12?fref=ts

CONFLITS CONJUGAUX
LES ENFANTS DANS LA CRISE DE LEURS PARENTS
Causes, conséquences et gestion

Vivre seul est certes difficile, mais il n'est pas non plus facile de vivre à deux. En effet, la vie en communauté, à deux ou à plusieurs, engendre nécessairement des frictions, pas forcément violentes au sujet des droits, angoisses, attentes et désirs des conjoints. Ces heurts quasi-quotidiens, ne constituent pas en eux-mêmes des problèmes majeurs. Ils ne le deviennent que lorsqu'ils s'accumulent, se répètent sans être compris et résolus par les conjoints.

Les conflits conjugaux, mais aussi le divorce ne sont jamais sans effets dans la psychique de l'enfant. Leurs conséquences sont davantage observées aujourd'hui dans la mesure où ces situations de rupture atteignent de nombreuses familles, issues de communautés culturelles en particulier.

L'environnement familial reste le premier noyau où l'enfant puise ses premiers principes, valeurs et normes qui l'aideront à bien suivre son acheminement, à assurer un bon épanouissement et à bien s'outiller pour faire face aux accidents de parcours de la vie, ou au contraire le bloqueraient et l'engageraient dans la déviance. C'est dans la maison que l'enfant façonne sa personnalité à partir des différents clichés qu'il observe (geste, parole, réaction, démarches, comportement).

Victimes innocentes des comportements parentaux lors des conflits conjugaux, les enfants sont la plupart du temps instrumentalisées, pris comme moyens de chantage. L'enfant se culpabilise, perd tout repère d'identification, car aucun de ses parents ne représente un modèle pour lui. Son éducation en subi un coup, il est récupéré par la rue ou autre qui se charge de parfaire son éducation. Bonjour la délinquance, troubles psychologiques et comportementaux.

Tel est le thème d'une série de conférences qui seront organisées Par la Fondation TarikAssalam et animées par des professeurs, chercheurs, avocats, psychologues, sociologues, écrivains etc...

Les dates et les lieux de rencontre seront planifiés en fonction de la disponibilité des conférenciers.

Source :FondationTarikAssalama.